

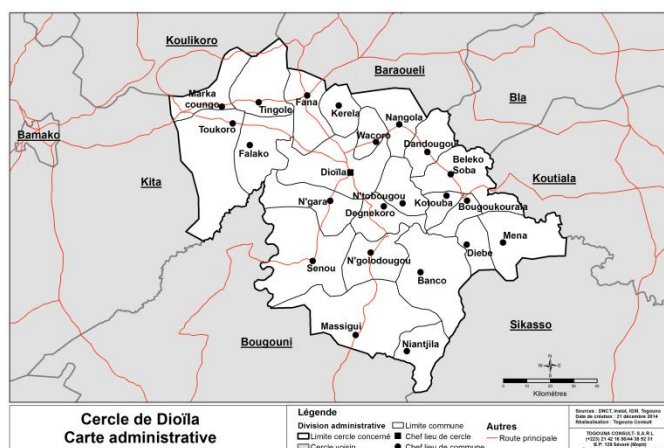
=====

REGION DE KOULIKORO

CERCLE DE DIOILA



SCHEMA LOCAL D'AMENAGEMENT DU TERRITOIRE DU CERCLE DE DIOILA 2015-2040: ORIENTATIONS ET AXES STRATEGIQUES



Juin 2015

VISION : FAIRE DE DIOILA UN CERCLE PROSPERE GRACE A SA VOCATION AGRO-SYLVO-PASTORALE ET HALIEUTIQUE, QUI CONTRIBUE AU DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE, SOCIAL ET CULTUREL D'UN MALI UNI, PAISIBLE ET SECURISE ET AU RENFORCEMENT DE L'INTEGRATION SOUS REGIONALE

TABLE DES MATIERES

I.	CONTEXTE ET JUSTIFICATION.....	7
II.	DEMARCHE METHODOLOGIQUE.....	10
2.1	Adoption de l'approche méthodologique.....	10
2.2	L'information et la formation.....	10
2.3	Le Cadre de concertation et la constitution de commissions.....	11
2.4	La revue documentaire.....	12
2.5	La collecte des données de base et leur mise en commun.....	12
2.6	L'élaboration du rapport diagnostic provisoire.....	12
2.7	La planification des orientations, axes et objectifs du SLAT.....	12
2.8	L'élaboration du rapport provisoire du SLAT.....	13
III.	LES OBJECTIFS DU SLAT DE DIOÏLA.....	14
	Chapitre I : BREF APERCU SUR L'AMENAGEMENT DU TERRITOIRE AU MALI	17
	Chapitre II : SYNTHESE DU BILAN DIAGNOSTIC	19
	Chapitre III : PROBLEMATIQUES MAJEURES DU CERCLE	24
3.1	La faible performance des systèmes de production agro sylvo-pastorales.....	25
3.2	La faiblesse de la couverture des services sociaux de base	26
3.3	La faible desserte des routes, des infrastructures et équipements socio-collectifs.....	27
3.4	L'insuffisance dans la maîtrise de la croissance démographique	28
3.5	La faible gouvernance locale	30
3.6	La dégradation des ressources naturelles et du cadre de vie des populations.....	31
	Chapitre IV : VISION DU DEVELOPPEMENT DU CERCLE	!Fin de formule inattendue
4.1	La vision du Schéma.....	32
4.2	Les scenarii.....	33
4.2.1	SCENARIO TENDANCIEL.....	33
4.2.2	SCENARIO ALARMISTE.....	34
4.2.3	SCENARIO SOUHAITE.....	35
	Chapitre V. LES GRANDES ORIENTATIONS ET LES AXES D'AMENAGEMENT	36
4.1	L'AMELIORATION DES SYSTEMES DE PRODUCTIONS AGRICOLE, PASTORALE, SYLVICOLE ET HALIEUTIQUE	37
	Axe 1 : Le renforcement du potentiel productif de l'agriculture	38
	Axe 2 : La valorisation des sous-produits de l'élevage	40
	Axe 3 : Le soutien à la production piscicole	Erreur ! Signet non défini.
	Axe 4 : La promotion de la pisciculture et de l'aquaculture	42
	Axe 5 : La promotion de la commercialisation des produits du secteur rural	43
4.2	LA PROMOTION D'UNE GESTION DURABLE DES RESSOURCES NATURELLES ET D'UN CADRE DE VIE SAIN	46
	Axe 6 : La restauration des sols et des ressources ligneuses	46
	Axe 7 : Le renforcement des capacités humaines et institutionnelles dans le domaine de l'hygiène et l'assainissement.....	48
	Axe 08: La préservation de la biodiversité	50
	Axe 09 : La prise en compte du changement climatique dans les stratégies de développement	51
4.3	L'AMELIORATION DE L'ACCES AUX SERVICES SOCIAUX DE BASE	54
	Axe 10 : Le renforcement du système éducatif	54

Axe 11: L'amélioration de l'accès aux services de santé	57
Axe 12 : La lutte contre le VIH, le SIDA et les Infections Sexuellement Transmissibles	59
Axe 13 : L'amélioration de l'accès à l'eau potable	61
Axe 14: L'amélioration de l'accès à l'énergie	61
Axe 15 : La maîtrise de la croissance démographique.....	61
Axe 16: La promotion des droits de la femme et de l'enfant	62
Axe 17 : La promotion des besoins spécifiques des jeunes et des personnes âgées	64
4.4 LE DEVELOPPMENT DES RESEAUX, INFRASTRUCTURES ET EQUIPEMENTS	66
Axe 18 : Le désenclavement des zones de production	66
Axe 19 : le développement des moyens de communication, de télécommunications et des technologies de l'information et de la communication	67
Axe 20 : Le développement des infrastructures de transports, de stockage et de conditionnement et l'urbanisation	68
4.5 LA PROMOTION DE LA BONNE GOUVERNANCE, DE LA DECENTRALISATION, DE LA PAIX ET DE LA SECURITE	70
Axe 21 : La gouvernance administrative, politique et démocratique	72
Axe 22 : La promotion de la citoyenneté.....	74
Axe 23. Soutenir la participation des ressortissants de Dioïla installés à l'extérieur au développement socio-économique du Cercle	75
Chapitre VI SCHEMA DE STRUCTURE	77
6.1 Zone à vocation agricole	78
6.2 Zone à vocation d'élevage	79
6.3 Les pôles de développement	80
Chapitre VII : MISE EN ŒUVRE, SUVI ET EVALUATION DU SLAT	83
7.1 Les phasages du SLAT et les outils de mise en œuvre	83
7.2 Les organes	85
7.3 Les Acteurs	86
7.4 Les Stratégies de mise en œuvre	89
7.4.1 La diffusion et la communication	89
7.4.2 La mise en place d'une base de données	89
7.5 Le Financement	90
7.5.1 L'Etat.....	90
7.5.2 Les collectivités territoriales	90
7.5.3 Les Partenaires Techniques et financiers (PTF)	90
7.5.4 La société civile et le secteur privé	90
7.5.5 Les instruments financiers	90
7.5.6 La Diaspora.....	91

LISTE DES CARTES

<u>Carte 1: Carte administrative du cercle de Dioïla</u>	15
<u>Carte 2: Localisation du cercle de Dioïla</u>	23
<u>Carte 3: Carte physique du cercle de Dioïla</u>	29
<u>Carte 4: Carte de la population du cercle de Dioïla</u>	45
<u>Carte 5: Infrastructures Agro-Sylvo-Pastorale</u>	453
<u>Carte 6: Formation Végétale dans le cercle de Dioïla</u>	82
<u>Carte 7: Carte des Infrastructures Scolaire du cercle de Dioïla</u>	92
<u>Carte 8: Carte sanitaire du cercle de Dioïla</u>	15
<u>Carte 9: Infrastructure de transport</u>	70
<u>Carte 10: couverture communicationnelle</u>	29
<u>Carte 11: Synthèse des orientations</u>	45
<u>Carte 12: Zonage et les Pôles de développement Economiques</u>	53
<u>Carte 13: Synthèse du SLAT</u>	82

LISTE DES GRAPHIQUES

<u>Graphique 1: Evolution de la production cotonnière du cercle au cours des 10 dernières années</u>	26
<u>Graphique 2: Population par commune</u>	63
<u>Figure 1 : Pyramide des âges du cercle de Dioïla</u>	30

LISTE DES IMAGES

<u>Image 1: Troupeau de bovin en pâture</u>	41
<u>Image 2: La restauration des ressources en sol et des ressources ligneuses aboutit à une végétation dense.</u>	48
<u>Image 3: Les eaux stagnantes posent des problèmes d'hygiène et d'assainissement dans les villes secondaires et les campagnes</u>	49

LISTE DES TABLEAUX

<u>Tableau 1: Synthèse du bilan diagnostic</u>	19
<u>Tableau 2: Mise en cohérence des documents stratégiques nationaux et régionaux avec le SLAT</u>	36
<u>Tableau 3 : Synthèse de l'orientation I</u>	44
<u>Tableau 4 : Synthèse de l'orientation II</u>	52
<u>Tableau 5 : SYNTHESE DE L'ORIENTATION V</u>	75
<u>Tableau 6 : Synthèse de l'orientation IV</u>	69
<u>Tableau 7 : Organes de suivi : Missions et composition</u>	86
<u>Tableau 8 : Acteurs et rôles</u>	87

SIGLES ET ABREVIATIONS

AE	Académie d'Enseignement
AMAP	Agence Malienne de Presse et de Publicité
ANPE	Agence Nationale pour l'Emploi
BIM	Banque Internationale pour le Mali
BNDA	Banque Nationale de Développement Agricole
CAMEC	Caisse Mutuelle de l'Education et de la culture
CAP	Centre d'Animation Pédagogique
CC	Conseil de Cercle
CLOCSAD	Comité Local d'Orientation, de Coordination et de Suivi des Actions de Développement
CT	Collectivité Territoriale
CMDT	Compagnie Malienne pour le développement des Textiles
CR	Conseil Régional
CROCSAD	Comité Régional d'Orientation, de Coordination et de Suivi des Actions de Développement
CSCOM	Centre de Santé Communautaire
GSM	Global System for Mobile
DGCT	Direction Générale des Collectivités Territoriales
DLCA	Délégation Locale de la Chambre d'Agriculture
DNAT	Direction Nationale de l'Aménagement du Territoire
DNP	Direction Nationale de la Population
DNPD	Direction Nationale de la Planification du Développement
DRPSIAP	Direction Régionale de la Planification, de la Statistique et de l'Informatique, de l'Aménagement du Territoire et de la Population
INSTAT	Institut National de la Statistique
PADRK	Projet d'Appui au Développement de la Région de Koulikoro
PFA	Paralysie Flasque Aiguë
RGPH	Recensement Général de la Population et de l'Habitat
SIS	Système d'Information Sanitaire
SLDSES	Service Local du Développement Social et de l'Economie Solidaire
SLPIA	Service local de la production et des Industries Animales
SLPSIAP	Service local de la Planification, de la Statistique et de l'Informatique, de l'Aménagement du Territoire et de la Population
SLPFEF	Service Local de la Promotion de la Femme, de l'Enfant et de la Famille
SOTELMA	Société des Télécommunications du Mali
ZPA	Zone de Production Agricole

PREMIERE PARTIE

I. CONTEXTE ET JUSTIFICATION

Afin de permettre aux populations elles-mêmes de prendre en charge la gestion de leur propre développement, notre pays s'est engagé souverainement dans un processus de Décentralisation intégrale. Cette grande réforme institutionnelle est devenue effective avec la mise en place de tous les organes des collectivités territoriales (conseils communaux, conseils de cercle, conseils régionaux, conseil de District) et du Haut Conseil des Collectivités Territoriales. Depuis, l'approche régionale de l'élaboration et de la mise en œuvre des projets, des programmes et plans de développement est devenue une réalité quotidienne. Par ailleurs, l'acuité et la persistance des problèmes de développement ont conduit le Gouvernement de la République du Mali à engager le Ministère en charge de la planification du développement à formuler **une Politique Nationale d'Aménagement du Territoire, laquelle fut adoptée le 15 mars 2006.**

La mise en œuvre de la décentralisation au Mali a fait apparaître plusieurs catégories d'acteurs avec des responsabilités et rôles clairement définis. Il s'agit notamment de:

- les Collectivités Territoriales qui ont pour mission la conception, la programmation et la mise en œuvre des actions de développement économique, social et culturel d'intérêt régional ou local ;
- l'Etat et ses démembrements qui assurent les fonctions régaliennes et l'appui-conseil aux collectivités territoriales ;
- les populations qui s'approprient les actions de développement ;
- la société civile qui joue son rôle d'accompagnement et de gestion des affaires parapubliques ;
- les Partenaires Techniques et Financiers qui offrent l'appui technique nécessaire et la mise à disposition de ressources financières complémentaires.

Pour atteindre les objectifs de cette importante réforme institutionnelle qu'est la Décentralisation, une synergie d'actions entre l'ensemble des acteurs est nécessaire à tous les niveaux territoriaux. Le processus de décentralisation au Mali a enregistré des résultats significatifs tout comme qu'il a engendré certaines difficultés en matière de planification du développement.

Au titre des acquis de la décentralisation, l'on peut citer entre autres :

- la responsabilisation des acteurs à la base en matière de prise de décisions ;
- la prise en compte de la dimension territoriale dans les programmes de développement des collectivités territoriales ;
- le transfert de certaines ressources financières et de certaines compétences aux collectivités territoriales ;
- le renforcement de la démocratie pluraliste comme outil de développement.

SCHEMA LOCAL D'AMENAGEMENT DU TERRITOIRE DU CERCLE DE DIOILA 2015-2040

Parmi les difficultés, on peut énumérer notamment :

- la faiblesse des cadres de concertation de la planification du développement ;
- la faiblesse des ressources humaines et des ressources financières des collectivités territoriales face aux défis du développement ;
- l'insuffisance de certains outils de planification stratégique (étude prospective, schéma d'aménagement du territoire, plan stratégique, etc.)
- la difficulté d'articulation entre les différents niveaux de planification : local, régional et national.

Ces insuffisances altèrent le processus d'élaboration des Programmes de Développement Economique, Social et Culturel (PDESC) élaborés par les collectivités territoriales, leur donnant quelques fois le caractère d'un pilotage à vue, sans orientations stratégiques nettement définies.

Au Mali, il a été adopté par le Gouvernement le 15 mars 2006 une Politique Nationale d'Aménagement du Territoire (PNAT) avec comme objectifs généraux « d'assurer la répartition équilibrée des populations et des activités sur l'ensemble du territoire national en tenant compte des impératifs de l'intégration sous régionale et régionale » et « de garantir la cohérence des activités publiques et privées qui contribuent au développement économique du pays ».

Aujourd'hui, plusieurs acteurs institutionnels gouvernementaux ou non gouvernementaux œuvrent à la mise en œuvre de cette Politique Nationale d'Aménagement du Territoire à différents niveaux. Il s'agit de :

- la Direction Nationale de l'Aménagement du Territoire (DNAT);
- la Direction Nationale de la Planification du Développement (DNPD);
- la Direction Nationale de la Population (DNP) ;
- la Direction Générale des Collectivités Territoriales (DGCT) ;
- la Direction Nationale du Génie Rural ;
- la Direction Nationale de l'Urbanisme et de l'Habitat (DNUH) ;
- les Directions Régionales de la Planification, de la Statistique et de l'Informatique, de l'Aménagement du Territoire et de la Population (DRPSIAP);
- les Collectivités Territoriales (CT) ;
- des Projets, Programmes, Organisations Non Gouvernementales, Associations, communautés.

Dans ce contexte, il devient impérieux d'insuffler aux collectivités territoriales une nouvelle dynamique de planification plus prévoyante et orientée vers la mise en place des conditions d'un développement durable. C'est pourquoi, la coopération institutionnelle entre le Projet d'Appui au Développement de la Région de Koulikoro (PADRKA) et le Conseil Régional de Koulikoro a envisagé d'apporter un appui à la collectivité territoriale cercle de Dioïla dans l'élaboration d'un Schéma Local d'Aménagement du Territoire pour ledit cercle et cela sur sa demande.

La loi 2012-007 du 07 février 2012 portant Code des Collectivités Territoriales stipule : Article 97: « le Conseil de Cercle règle par ses délibérations les affaires du Cercle, notamment celles relatives au développement économique, social et culturel. Ainsi, il délibère entre autres sur:

- le schéma d'aménagement du territoire du Cercle, en cohérence avec le schéma régional ;
- les plans et programmes de développement économique, social et culturel ;
- la création et la gestion des équipements collectifs d'intérêt de cercle.. »

L'élaboration du Schéma Local d'Aménagement du Territoire du Cercle de Dioïla a donc un fondement juridique et institutionnel. Elle est une grande première dans le processus de planification du développement du Cercle de Dioïla. En l'absence d'un Schéma National d'Aménagement du Territoire, le Schéma de Dioïla doit s'articuler sur:

- l'Etude Nationale Prospective Mali 2025 (ENP-Mali 2025) ;
- les axes du Cadre Stratégique pour la Croissance et la Réduction de la Pauvreté (CSCR 2012-2017) ;
- le Plan décennal pour la réalisation des Objectifs du Millénaire pour le Développement (MDG-2006-2015) ;
- le Schéma Régional d'Aménagement du Territoire de la Région de Koulikoro (SRAT 2010-2035) ;
- tous autres travaux ou études menés dans le cercle de Dioïla et ayant une dimension spatiale du développement.

L'outil ainsi élaboré, doit être mis à la disposition des acteurs à tous les niveaux (national, régional, local, communal) et constituer un instrument d'aide à la prise de décisions, un cadre de référence stratégique pour éviter le « pilotage à vue ». Pour ce faire, il doit être largement diffusé et faire l'objet d'appropriation par ces acteurs.

II. DEMARCHE METHODOLOGIQUE

La démarche méthodologique adoptée se veut participative en mobilisant l'ensemble des acteurs du développement du cercle.

2.1 ADOPTION DE L'APPROCHE METHODOLOGIQUE

L'équipe de facilitateurs a rencontré dans un premier temps les commanditaires pour clarifier les Termes de Référence de l'Etude et partager la même vision des résultats attendus de la mission. Ensuite, les consultants ont présenté leur plan de travail et leur démarche méthodologique aux acteurs locaux. Cela a permis d'ajuster le plan de travail, de valider la démarche méthodologique en fonction du calendrier et les résultats attendus, de préciser les priorités et les conditions critiques qui doivent être réunies pour l'atteinte des résultats.

2.2 L'INFORMATION ET LA FORMATION

Le processus de l'élaboration du premier schéma local d'aménagement du territoire du Cercle de Dioïla a été lancé en décembre 2014. Pour lui assurer un caractère participatif, il a été organisé des activités d'information et de formation.

- **L'atelier de lancement officiel.** Il a été organisé à Dioïla un atelier de lancement officiel.

Ont pris part à ce lancement, les responsables administratifs (préfets, sous-préfets), les maires des 23 communes, les membres du Comité Local d'Orientation, de Coordination et de Suivi des Actions de Développement (CLOCSAD), les représentants de la société civile, du secteur privé, des partenaires techniques et financiers. L'atelier s'est focalisé sur :

- le contexte de l'Etude ;
- les objectifs de l'Etude ;
- les résultats attendus du processus,
- l'approche méthodologique ;
- le concept de schéma d'aménagement.

- **La formation des acteurs.** La session de formation des acteurs devant participer au processus a eu lieu au niveau du chef-lieu de cercle avant le démarrage des travaux. Elle a permis aux participants de s'approprier la démarche, la méthodologie et les outils de collecte. La formation a été active combinant des exemples, des jeux pédagogiques, des proverbes. Les consultants ont stimulé la réflexion, les débats et ont apporté au mieux des connaissances additionnelles à partir de leurs expériences propres, des orientations et cas pratiques.

SCHEMA LOCAL D'AMENAGEMENT DU TERRITOIRE DU CERCLE DE DIOILA 2015-2040

Les principaux modules développés ont porté sur :

- le contexte et justification de l'élaboration du SLAT;
- l'approche méthodologique ;
- le concept du schéma et son environnement;
- les principaux concepts liés à la planification et à l'aménagement du territoire ;
- la démarche opérationnelle de l'élaboration d'un Schéma Local d'Aménagement du Territoire

2.3 LE CADRE DE CONCERTATION ET LA CONSTITUTION DE COMMISSIONS

Le Comité Local d'Orientation, de Coordination et de Suivi des Actions de Développement (CLOCSAD), créé dans tous les cercles du Mali suivant le Décret N° 08-095/P-RM du 21 février 2008 portant création des Comités Régionaux, Locaux et Communaux d'Orientation, de Coordination et de Suivi des Actions de Développement, a servi de cadre de concertation et d'échanges pour appuyer l'équipe de consultants et faciliter le pilotage du processus par le Conseil de cercle, maître d'ouvrage.

Les conditions de travail des services techniques sont gérées par le Décret n° 96 - 084 /P-RM du 20/03/1996 déterminant les conditions et modalités de mise à la disposition des CT des services déconcentrés de l'Etat. Il est stipulé dans ce décret en plusieurs articles « Les services déconcentrés de l'Etat outre leur mission traditionnelle ont vocation à appuyer, conseiller et soutenir les Collectivités Territoriales. Pour accomplir sa mission, chaque Collectivité Territoriale peut solliciter les prestations des services déconcentrés de l'Etat dont la compétence territoriale s'étend à la Collectivité Territoriale. Dans chaque collectivité territoriale, le représentant de l'Etat décide de la mise à la disposition de la collectivité territoriale des services déconcentrés de l'Etat placés sous son autorité. Pendant la mise à disposition, les dépenses de fonctionnement autres que les salaires du personnel sont à la charge de la collectivité territoriale bénéficiaire, conformément à l'évaluation précise et détaillée annexée à la convention de mise à disposition »

Les commissions du SLAT ont été constituées au sein du CLOCSAD. Ainsi quatre commissions ont été formées et légalisées par une Décision du Préfet. Elles ont travaillé à l'effet de produire des données destinées à constituer l'ossature du document. Ces données ont été compilées, mises en forme et analysées par l'équipe de consultants.

Les commissions créées sont :

Commission I : DEMOGRAPHIE ET DEVELOPPEMENT HUMAIN

SCHEMA LOCAL D'AMENAGEMENT DU TERRITOIRE DU CERCLE DE DIOILA 2015-2040

Commission II : MILIEU PHYSIQUE ET DEVELOPPEMENT RURAL

Commission III : ACTIVITES ECONOMIQUES, FINANCES PUBLIQUES ET INFRASTRUCTURES ET EQUIPEMENTS COLLECTIFS

Commission IV : DECENTRALISATION- DEVELOPPEMENT INSTITUTIONNEL ET SECURITE

Les domaines de collecte ainsi que les attributions des commissions ont été précisés et chaque commission a élit en son sein un Président et un Rapporteur

2.4 LA REVUE DOCUMENTAIRE

Elle a porté sur l'analyse de la documentation disponible dans les différents secteurs, notamment :

- ⇒ des rapports et études sectoriels ;
- ⇒ les Programmes de Développement Economique, social et Culturel (PDESC) du Cercle et des communes ;
- ⇒ le Schéma Régional d'Aménagement du Territoire de Koulikoro.

2.5 LA COLLECTE DES DONNÉES DE BASE ET LEUR MISE EN COMMUN:

La collecte a été assurée par les membres des commissions, chacun dans son domaine de collecte. Un atelier de deux jours a été organisé pour la mise en commun des données collectées. Il a été fait le point des données collectes, les points d'amélioration et les données complémentaires à collecter dans les structures locales et les structures régionales.

2.6 L'ÉLABORATION DU RAPPORT DIAGNOSTIC PROVISOIRE

Le traitement et l'analyse des données par l'équipe de facilitateurs a permis de produire un draft du diagnostic qui sera soumis à validation au cours d'un atelier organisé à cet effet. La validation du rapport diagnostic provisoire : Un atelier de deux jours a été organisé à Dioïla pour valider le rapport diagnostic proposé par le prestataire. Il a regroupé tous les membres des commissions thématiques. Après une analyse approfondie et la prise en compte des observations de fond et de forme, l'atelier a validé le rapport.

2.7 LA PLANIFICATION DES ORIENTATIONS, AXES ET OBJECTIFS DU SLAT

Un atelier de planification s'est tenu à la suite de celui ayant validé le rapport diagnostic. Il a porté sur :

- l'analyse du diagnostic pour définir les tendances du cercle ;
- l'établissement de la liste des unités aménageables ;
- l'identification des options possibles pour chaque unité d'exposition ;

- la définition des critères de priorisation des options.

Les résultats de cet exercice ont abouti aux propositions relatives à :

- les zones de développement;
- les options de développement;
- les analyses prospectives ou analyse des tendances d'évolution;
- la définition des grandes orientations d'aménagement.

2.8 L'ÉLABORATION DU RAPPORT PROVISOIRE DU SLAT

Les résultats de l'atelier de planification ont permis de proposer les composantes du SLAT à savoir :

- SYNTHÈSE DU BILAN DIAGNOSTIC ;
- PROBLÉMATIQUES MAJEURES ;
- VISION DU DÉVELOPPEMENT DU CERCLE ;
- LES GRANDES ORIENTATIONS ET LES AXES D'AMÉNAGEMENT ;
- SCHEMA DE STRUCTURE.

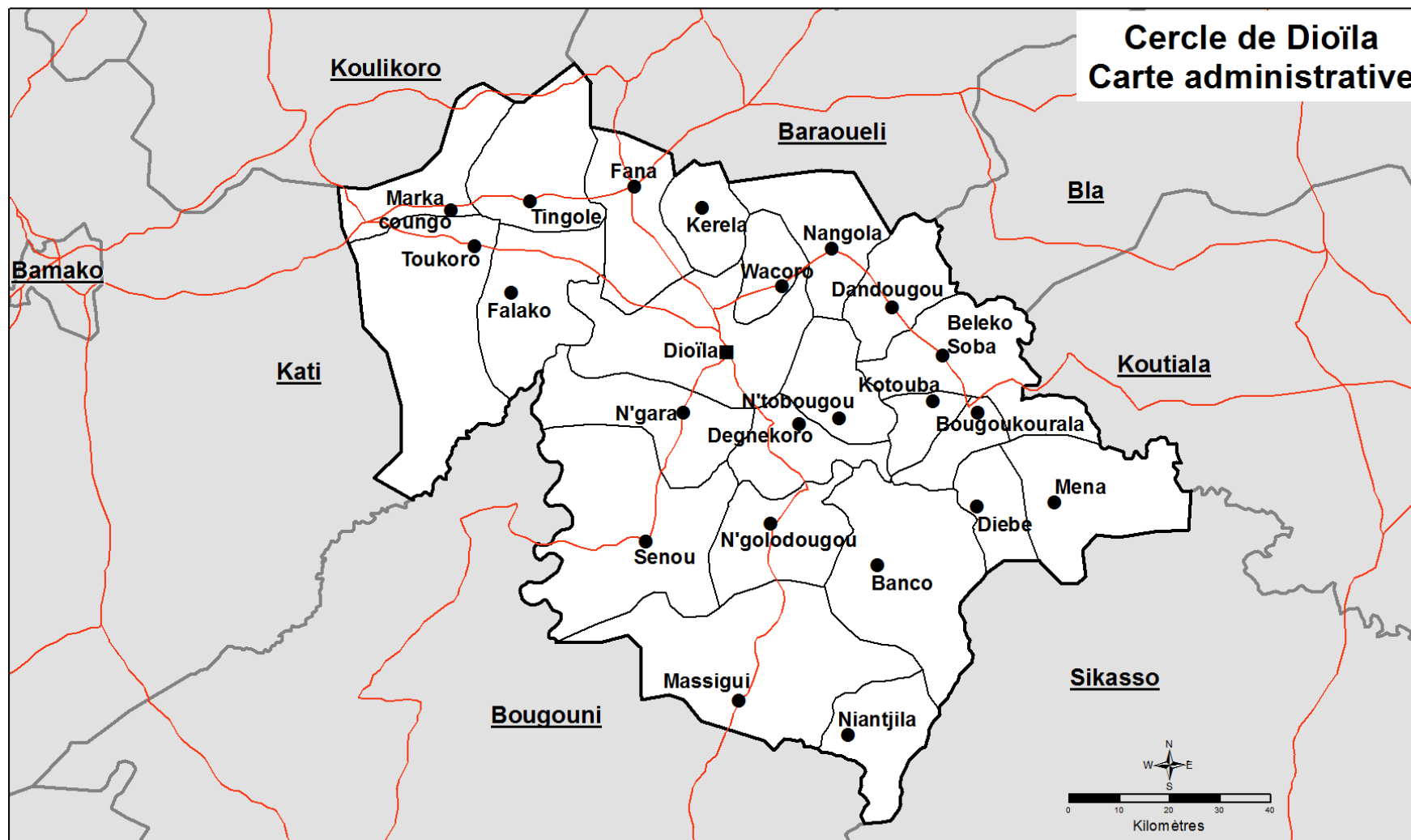
La principale difficulté à laquelle l'élaboration de ce document a été confrontée est la faible disponibilité des données statistiques sectorielles. Cette situation est générale pour notre pays, surtout lorsqu'il s'agit des données désagrégées pour les niveaux cercle et commune. Il en est de même pour les données portant sur une revue rétrospective ou sur une analyse prospective. En effet, plusieurs enquêtes nationales sont menées dans notre pays avec des résultats seulement significatifs pour les niveaux national et régional, cela à cause de la taille des échantillons souvent réduite, phénomène lui-même dû au faible niveau de financement des grandes opérations d'enquête. Cette situation constitue bien une limite à une analyse approfondie et pointue du diagnostic local. Il faut rappeler que ce processus a lieu à un moment où le pays sort lentement d'une grave crise politico-institutionnelle et sécuritaire, marquée par l'occupation de plus de 2/3 de son territoire par des groupes armés notamment les régions de Tombouctou, Gao et Kidal et une partie de la région de Mopti.

III. LES OBJECTIFS DU SLAT DE DIOÏLA

Dans son premier SLAT, le cercle de Dioïla veut atteindre des objectifs globaux de développement afin de réduire de façon drastique et durable la pauvreté. Toutes les composantes de la société à tous les niveaux seront fortement impliquées dans la mise en œuvre de stratégies identifiées pour atteindre ces objectifs globaux. De façon spécifique le présent Schéma vise les objectifs suivants :

- 1. RENDRE PERFORMANTS LES DIFFERENTS SYSTEMES DE PRODUCTION;**
- 2. REDUIRE LES DISPARITES GEOGRAPHIQUES ET SOCIALES ENTRE LES DIFFERENTES ENTITES DU CERCLE PAR UN DEVELOPPEMENT HUMAIN DURABLE;**
- 3. REUSSIR LE DESENCLAVEMENT ;**
- 4. PRESERVER LES ECOSYSTEMES;**
- 5. REALISER L'INTEGRATION ECONOMIQUE**

CARTE 1: CARTE ADMINISTRATIVE DU CERCLE DE DIOÏLA



Légende

Division administrative	Limite commune	Autres
Limite cercle concerné	Chef lieu de cercle	Route principale
Cercle voisin	Chef lieu de commune	

Sources : DNCT, Instat, IGM, Togouna
Date de création : 21 décembre 2014
Réalisation : Togouna Consult

TOGOUNA CONSULT - S.A.R.L.
(+223) 21 42 16 56/44 38 92 31
B.P. 129 Sévaré (Mopti)
Email: togounaconsult@yahoo.fr

DEUXIEME PARTIE

CHAPITRE I : BREF APERCU SUR L'AMENAGEMENT DU TERRITOIRE AU MALI

Avec la Politique de Décentralisation amorcée depuis 1992 au Mali, le développement local a connu un grand dynamisme, nécessitant une prise en compte de la dimension territoriale dans tous les compartiments.

En janvier 2004, les Chefs d'Etat de l'espace « Union Economique et Monétaire Ouest Africaine » (UEMOA) ont adopté un document cadre d'orientations générales de politique d'aménagement du territoire communautaire. Une recommandation a été formulée, celle d'exiger aux pays membres d'élaborer et d'adopter une « Déclaration de Politique Nationale d'Aménagement du Territoire » (DEPONAT).

Au Mali, le Gouvernement a élaboré une Politique Nationale d'Aménagement du Territoire (PNAT), laquelle fut adopté le 15 mars 2006 avec comme objectifs généraux « d'assurer la répartition équilibrée des populations et des activités sur l'ensemble du territoire national en tenant compte des impératifs de l'intégration sous régionale et régionale » et « de garantir la cohérence des activités publiques et privées qui contribuent au développement économique du pays ».

Le cadre institutionnel de l'Aménagement du Territoire au Mali est régi par des textes législatifs et réglementaires précisant les missions et les objectifs de l'Aménagement du Territoire, les modes d'intervention, les acteurs institutionnels, etc. La pratique de l'Aménagement du Territoire fait face à plusieurs difficultés dont entre autres :

- l'insuffisance des ressources humaines compétentes dans les structures techniques étatiques, les instituts de recherche, les collectivités territoriales ;
- la faible mise en cohérence entre les différents niveaux de collectivité ;
- l'insuffisance de schémas directeurs d'urbanisme ;
- le faible niveau de prise de conscience des acteurs du développement ;
- les difficultés de financement aussi bien au niveau de l'élaboration que de la mise en œuvre.

Au plan technique, des documents de référence existent servant de cadre de planification pour les différents niveaux territoriaux. Il s'agit de l'Etude Nationale Prospective ENP « Mali 2025 » et les différents Cadres Stratégiques pour la Croissance et la Réduction de la Pauvreté (CSCR).

D'importants travaux d'aménagement ont été effectués au Mali, notamment depuis la fin des années 70. On peut citer entre autres:

❖ **Au titre des départements ayant eu la charge de l'aménagement du territoire.**

- les Schéma d'Aménagement des 6^{ème} et 7^{ème} régions du Mali élaborés en 1977–1978 ;
- la Stratégie de renforcement des filières de production (agriculture, élevage, pêche) de la région de Mopti élaborée entre 1982 et 1984 ;
- les diagnostics régionaux réalisés entre 1983 et 1985.

❖ **Au titre des autres départements**

- les travaux du Projet Inventaire des Ressources Terrestres (PIRT) : 1983-1988;
- le Plan National de Lutte contre la Sécheresse et la Désertification (1986-1989)
- le Schéma Directeur de l'Industrialisation du Mali ;
- le Schéma Directeur du Tourisme ;
- le Schéma Directeur du Développement Rural ;
- le Plan National d'Action Environnemental (PNAE) ;
- l'esquisse du Schéma National d'Aménagement du territoire (ESAT) ;
- les avant- projets de schémas régionaux et de développement (AP- SRAD) ;
- des Schémas Directeurs d'Urbanisme ;
- les Schémas Régionaux d'Aménagement et de Développement des régions de Koulikoro, Kayes et Ségou ;
- les Schémas Régionaux d'Aménagement du Territoire des 08 régions ;
- des schémas locaux d'aménagement du territoire test de cercles (Kayes, Kolokani, Koutiala, Yorosso, Niono, Koro, Tombouctou, Ansongo, etc.) élaborés dans le cadre de la mise en œuvre du PRECAGED;
- des Schémas Communaux d'Aménagement du Territoire de certaines communes à travers le pays.

CHAPITRE II : SYNTHESE DU BILAN DIAGNOSTIC

Le diagnostic établi dans le cercle de Dioïla a permis de dégager les atouts, les contraintes et les grandes tendances du développement du cercle. Il apparaît que le cercle de Dioïla fait face à plusieurs adversités qui constituent bien des défis à relever pour amorcer un véritable développement local. En effet, plusieurs contraintes d'ordres naturels, socio-économiques et géographiques existent à côté de ressources naturelles, de potentialités de production agro-pastorale, d'aménagements hydro agricoles, de ressources humaines. Il importe de prendre en compte ces différents facteurs dans la définition des grandes orientations d'aménagement du territoire.

TABEAU 1: SYNTHÈSE DU BILAN DIAGNOSTIC

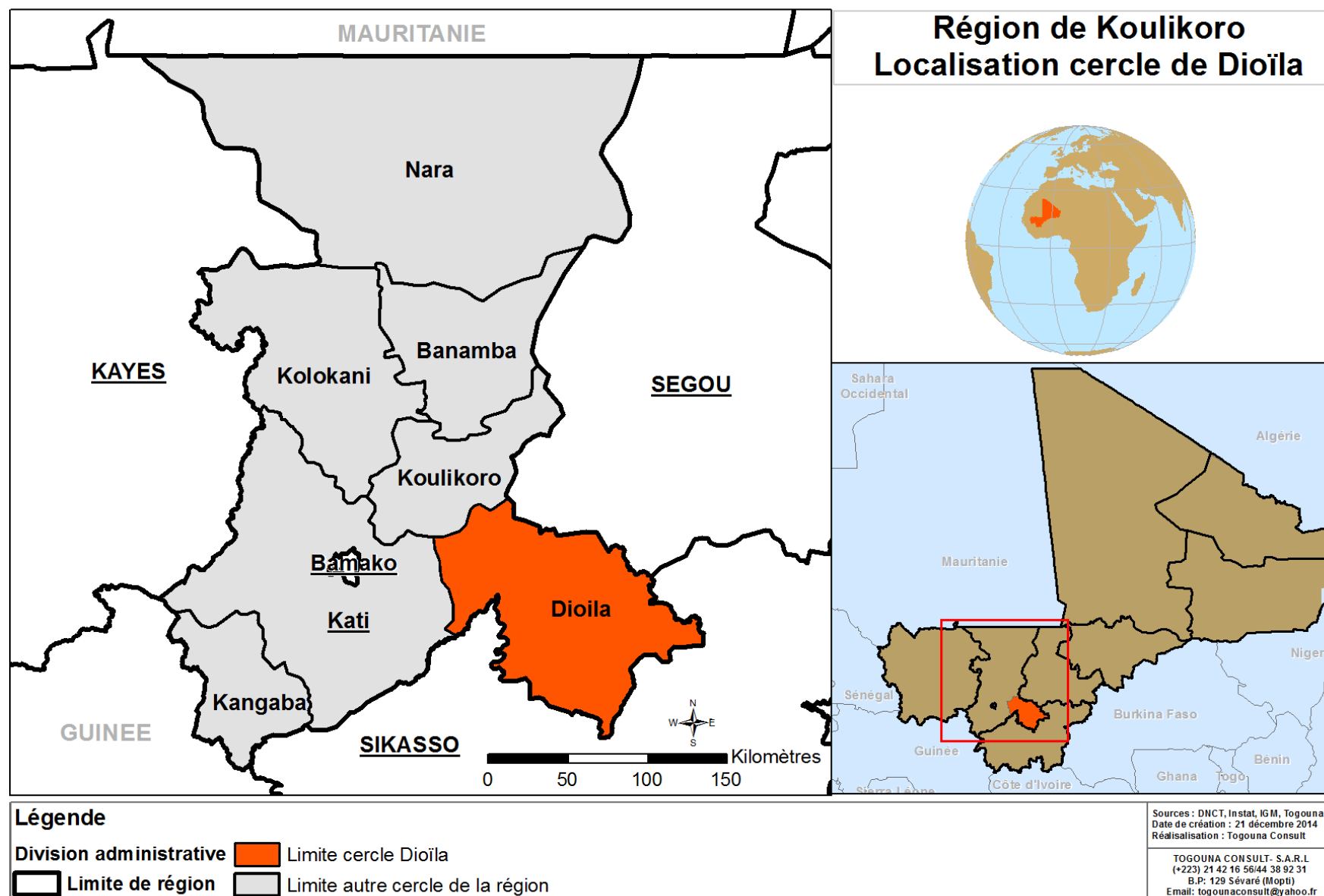
RUBRIQUES	CARACTERISTIQUES
Organisation administrative et territoriale	Le cercle de Dioïla couvre une superficie totale de 12 794 Km², soit 15,1 % de la superficie de la région de Koulikoro. Il compte 06 arrondissements (Dioïla, Banco, Beleco, Fana, Massigui et Mena). 23 communes rurales: Kaladougou, Degnekoro, Kemekafo, Kilidougou, N'garadougou, Wacoro, Banco, N'golobougou, Benkadi, Diedougou, Dolendougou, Jekafo, Binko, Diouman, Guegneka, Kerela, Nangola, Tenindougou, Zan Coulibaly, Massigui, Niantjila, Diebé, N'Dlondougou 352 villages
Localisation géographique	Le Cercle de Dioïla est situé au centre du Mali-Sud dans la 2ème région administrative du Mali (Koulikoro). il est limité : au Nord par les cercles de Koulikoro (Région de Koulikoro) et de Baraouéli (Région de Ségou) ; à l'Ouest par le cercle de Kati (Région de Koulikoro) et Bougouni (Région de Sikasso); à l'Est par les cercles de Koutiala, Sikasso (Région de Sikasso) et Bla (Région de Ségou) ; au Sud par les cercles de Bougouni et de Sikasso(Région de Sikasso).

Population et démographie	Selon les résultats définitifs du RGPH-2009, le cercle de Dioïla comptait 488 937 habitants dont 248 626 femmes (50,9 %). Cette population représente 20,2 % de la population de la région de Koulikoro. Au RGPH de 1976, le cercle comptait 184 093 habitants soit une population additionnelle moyenne annuelle de 9526 habitants; densité = 44,2 habitants/ Km² ; taux d'accroissement annuel moyen. La commune rurale de Massigui reste la commune la plus peuplée du cercle en renfermant 11,1% de la population totale du cercle, la seule commune dépassant le seuil de 10% de la population du cercle. Elle est suivie de la commune de Guégnéka (9,8 %) qui a pour chef-lieu Fana et la commune de Kaladdougou (8%), commune chef-lieu de cercle. Les communes de Diébé, Benkadi et Jêkafo sont les moins peuplées avec respectivement 1,8%, 1,6% et 1,4% de la population du cercle.
Economie locale	↳ <u>Agriculture</u> : production en 2013/2014 : céréales sèches : 376 374 tonnes dont sorgho : 139 512 tonnes (44, 1 %) ; maïs : 104 165 tonnes (33 %) ; mil : 63 745 tonnes (20,1 %) ; riz : 8 506 tonnes(2,3 %) ; fonio : 446 tonnes (0,14 %) <u>Elevage</u> : production 2013 : Bovins (493 614 têtes), Ovins (244 234 têtes), Caprins (534 124têtes), Asins (1 066 têtes), Equins (212 têtes), <u>Pêche</u> : pratiquée sur les 03 principaux cours d'eau et par endroits autour des mares ; <u>Commerce</u> : développé grâce à la position du cercle sur la route nationale Bamako-Sévaré (RN06) qui traverse les localités de Fana et Marca-coungo, la présence des routes nationales et la RN30 qui traverse Dioïla, Massigui et Fana, une situation qui favorise les échanges commerciaux avec les autres cercles et régions du pays ; ↳ <u>Tourisme</u> : quelques attractions touristiques qui sont : les grottes préhistoriques de Dégnekoro ; le tata de Massigui ; le puits de Kegnekoloba, le poisson sacré de Nyantièla ; le vestibule communautaire de NyanadougouSirakoro et sescaïmans sacrés ; ↳ <u>Artisanat</u> : plusieurs corps de métiers dans les domaines du bois, de l'ameublement, de la transformation des métaux et constructions métalliques, de l'habillement, du textile et du cuir.

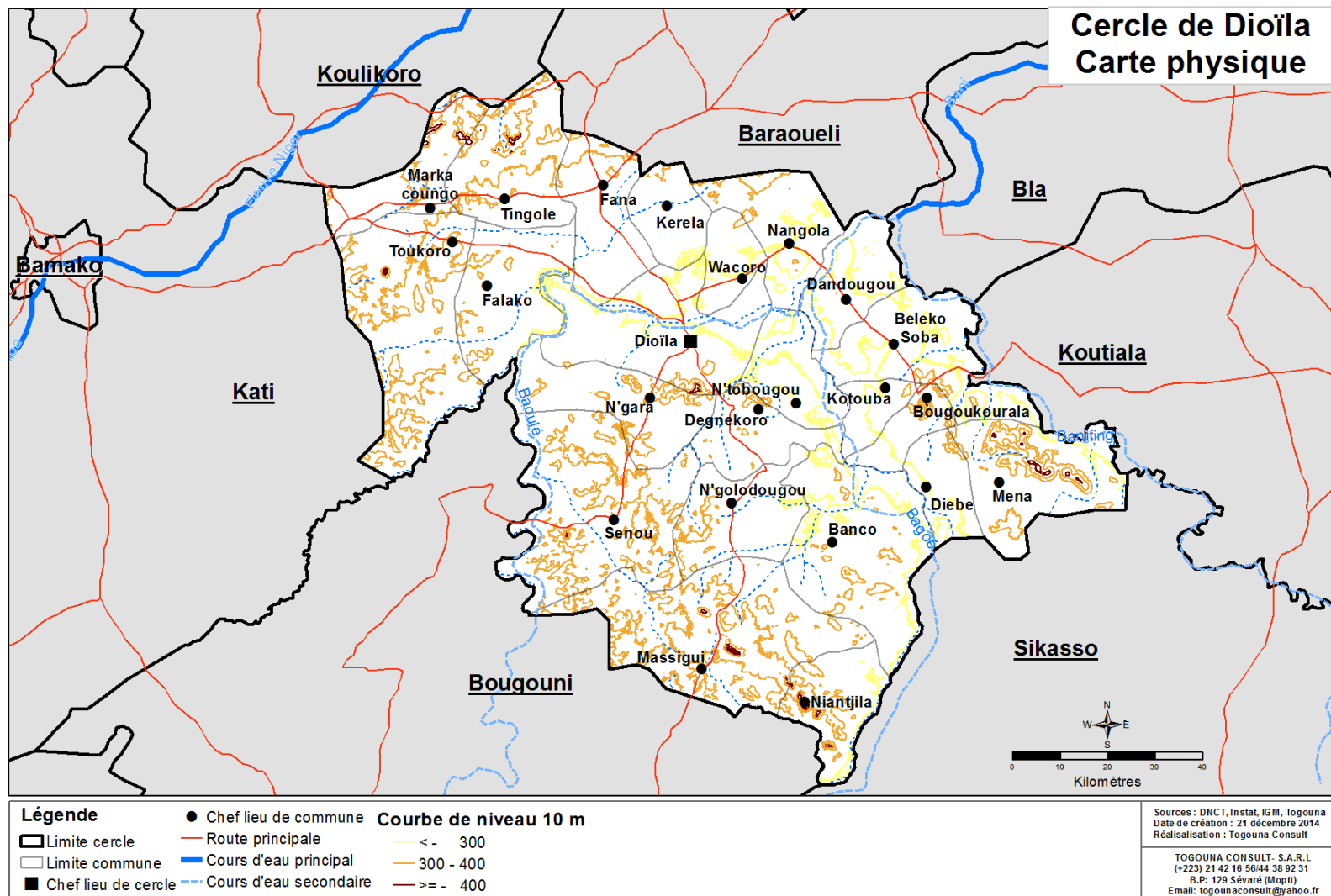
Les acteurs institutionnels	Etat : cercle, arrondissements, justice, sécurité, services techniques déconcentrés, organismes para-publics ; Collectivités territoriales : 1 Cercle et 23 communes rurales ; Société civile et Secteur privé: chambres consulaires, organisations socioprofessionnelles, Partenaires Techniques et Financiers, ONG, coopération décentralisée ; Vie politique : 16 partis politiques
Principaux atouts	– disponibilité en terres de culture ; – existence d'organisations de producteurs ; – disponibilité de pâturages ; – existence de potentialités en aménagements hydrauliques dont plusieurs à vocation pastorale ; – existence de formations naturelles ; – existence d'un potentiel ligneux, de massifs forestiers – présence de la CMDT – présence de trois cours d'eau (le Bagoé, le Banifing et le Baoulé avec leurs multiples affluent) – jeunesse de la population; – existence d'un système sanitaire fonctionnel ; – climat de paix et cohésion sociale ; – cadre institutionnel et législatif favorable ; – prise de conscience des femmes de leur rôle dans le développement économique et social du cercle ; – existence de marchés de consommation à proximité (Bamako, Ségou, Koutiala, Bougouni, Bla, Koulikoro,) ; – offre de services bancaires et du système de micro finances ; – existence d'organisations d'épargne et de crédit associatif ; – fonctionnalités des organes de collectivités territoriales; – présence sur le terrain de plusieurs Partenaires Techniques et Financiers;
Principales contraintes	– faible déconcentration des services de l'Etat (surtout au niveau communal) ; – insuffisance de moyens humains et matériels des structures de l'Etat ;

- | | |
|--|---|
| | <ul style="list-style-type: none"> – engorgement des mares – faible valorisation des produits agricoles et d'élevage; – sous-équipement du monde rural ; – faiblesse des systèmes de production ; – feux de brousse et érosion hydrique ; – effets des changements climatiques ; – défrichements anarchiques ; – faible valorisation des produits forestiers ; – disparition de certaines ressources végétales ; – enclavement interne; – faible disponibilité de l'énergie ; – faible productivité des races locales dans l'élevage ; – assèchement précoce des points d'eau ; – persistance du mariage précoce ; – amplification de l'exode rurale des filles ; – pesanteurs socio culturelles (l'excision, le mariage précoce, le lévirat, le sororat) ; – faible niveau d'alphabétisation des femmes ; – insuffisance du niveau d'encadrement des femmes ; – insuffisance de connaissance des instruments juridiques et institutionnels par une importante frange de la population; – faible fonctionnalité des structures de coordination du développement ; – insuffisance de structures du système financier décentralisé et de structures bancaires. |
|--|---|

Carte 2: LOCALISATION DU CERCLE DE DIOÏLA



CARTE 3: CARTE PHYSIQUE DU CERCLE DE DIOÏLA



CHAPITRE III : PROBLEMATIQUES MAJEURES DU CERCLE

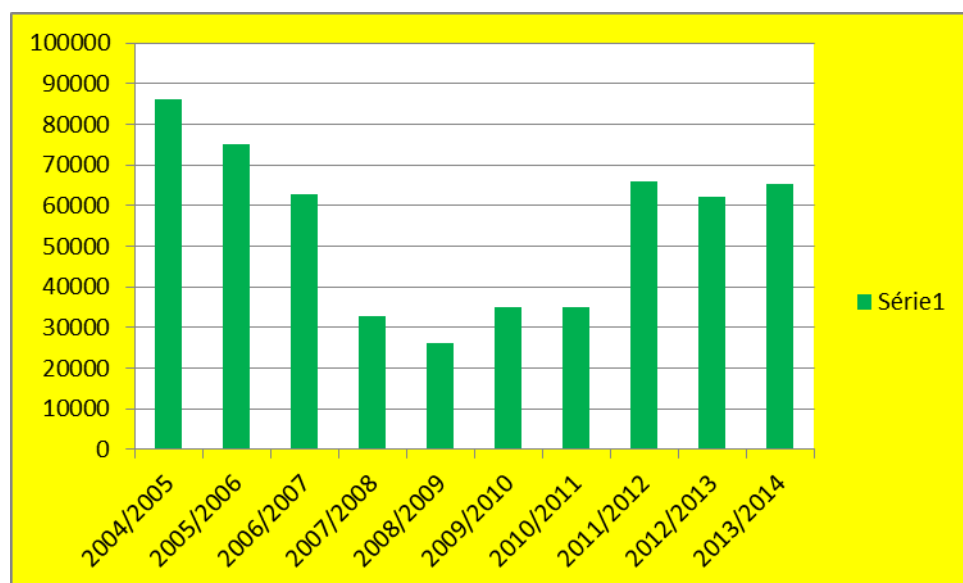
En dépit du potentiel productif important dont il dispose, le cercle de Dioïla rencontre un certain nombre de contrastes qui entravent son développement. L'analyse de ces problématiques révèle qu'elles ne constituent pas des obstacles insurmontables pour le Cercle, celui-ci augure de réelles perspectives de développement à l'horizon du Schéma Local d'Aménagement du Territoire (SLAT).

3.1 LA FAIBLE PERFORMANCE DES SYSTÈMES DE PRODUCTION AGRO SYLVO-PASTORALES

Le secteur rural demeure le socle du développement du cercle à tous égards. Il occupe l'essentiel de la population et crée les revenus et les devises nécessaires au fonctionnement du reste de l'économie. Le secteur rural constituera un catalyseur du développement local lorsqu'il va produire le surplus nécessaire pour l'investissement dans les autres secteurs. Les difficultés se résument ainsi:

- les aléas climatiques ;
- la mauvaise performance des systèmes de production, à cause notamment de leurs caractères très extensifs;
- la faiblesse de l'investissement;
- la non fonctionnalité de la plupart des organisations de producteurs);
- la faible organisation des circuits de commercialisation ;
- l'insuffisance de structuration des filières porteuses ;
- l'exploitation anarchique des ressources naturelles ;
- la faible prise en compte des mutations économiques, technologiques et commerciales innovantes ;
- l'insuffisance des ressources humaines et matérielles
- l'insuffisance de bonne gouvernance ;
- etc.

Ces problématiques constituent des défis à relever en priorité en raison du rôle moteur et structurant des sous-secteurs de l'économie rurale (agriculture, élevage, pêche et forêt) dans le développement du cercle.



GRAPHIQUE 1: EVOLUTION DE LA PRODUCTION COTONNIÈRE DU CERCLE AU COURS DES 10 DERNIÈRES ANNÉES

La production cotonnière du cercle au cours de la dernière décennie a connu son record pendant la campagne 2004/2005 avec une production estimée à 86 241 tonnes. Depuis, elle a connu une baisse progressive jusqu'à la campagne 2008/2009. De 2009/2010 à 2013/2014, elle a connu une évolution en dents de scie sans atteindre le niveau de record enregistré en 2004/2005. La plus faible production a été signalée en 2008/2009.

3.2 LA FAIBLESSE DE LA COUVERTURE DES SERVICES SOCIAUX DE BASE

L'accès aux services sociaux de base est un problème récurrent dans le développement des collectivités territoriales. Cependant, ces services sociaux consomment la quintessence des budgets des investissements publics à plusieurs niveaux. Le cercle de Dioïla connaît ces problèmes avec ses spécificités qui se manifestent à travers :

- la faiblesse du taux de couverture sanitaire à cause de l'insuffisance d'infrastructures, d'équipements, de personnel, de sensibilisation des populations, du faible pouvoir d'achat des populations ;
- les faibles performances de l'enseignement et de la formation causées par les difficultés liées au personnel, aux infrastructures, à la faiblesse de sensibilisation, aux coutumes souvent hostiles à la scolarisation des filles, etc. ;
- la faible couverture des besoins en eau potable ;
- l'insalubrité, la pollution et les nuisances;
- les besoins non satisfaits en énergie domestique ;

SCHEMA LOCAL D'AMENAGEMENT DU TERRITOIRE DU CERCLE DE DIOILA 2015-2040

- le phénomène de mendicité des enfants talibés ;
- la faible couverture en matière de protection sociale.

La faiblesse de la couverture des services sociaux de base s'explique aussi par :

- le taux de fécondité élevé ;
- les disparités de genre à tous les niveaux ;
- les inégalités sociales;
- l'environnement dégradé et le mauvais cadre de vie.

Les conséquences sont perceptibles dans le domaine de la santé de la mère et de l'enfant, dans les contre-performances de l'enseignement et de la formation, dans la prolifération des maladies liées à l'insuffisance d'hygiène, etc., toutes choses qui affectent négativement le facteur humain, facteur essentiel de production.

3.3 LA FAIBLE DESSERTE DES ROUTES, DES INFRASTRUCTURES ET ÉQUIPEMENTS SOCIO-COLLECTIFS

Les infrastructures et les équipements socio-collectifs sont des éléments structurants de toute économie. Le niveau de ces infrastructures et équipements à Dioïla ne permet pas une bonne dynamique pour l'économie locale. On signale :

- un réseau routier non performant au regard des besoins des transactions ;
- un enclavement d'une bonne partie du cercle surtout pendant l'hivernage ;
- une faible couverture en moyens des TIC ;
- une insuffisance d'équipements marchands ;
- une vétusté des équipements et infrastructures existants ;
- etc.

Cette faible desserte des routes, des infrastructures et équipements socio-collectifs affecte le commerce principalement. En effet, le commerce dans le cercle est basé sur les produits de l'agriculture, les produits manufacturés, de l'élevage et de la cueillette. Il est développé autour des centres semi-urbains. Aussi, les foires hebdomadaires sont fréquentées par des opérateurs économiques en provenance des cercles des régions de : Koulikoro, Ségou, Sikasso.

Il faut également noter que la faible desserte des routes, des infrastructures et équipements socio-collectifs se caractérise par :

SCHEMA LOCAL D'AMENAGEMENT DU TERRITOIRE DU CERCLE DE DIOILA 2015-2040

- une industrie peu dynamique au regard des potentialités du Cercle ;
- un artisanat sans grande performance en dépit de la présence de plusieurs corps de métiers ;

Il apparaît nécessaire de lancer un vaste programme d'aménagement et de réhabilitation de l'ensemble des réseaux, afin de catalyser les échanges à tous les niveaux.

3.4 L'INSUFFISANCE DANS LA MAITRISE DE LA CROISSANCE DÉMOGRAPHIQUE

Le cercle de Dioïla à l'instar des autres cercles de la région de Koulikoro et du reste du pays a connu une forte croissance démographique au cours de la dernière décennie. Les prévisions ont été dépassées d'après les résultats du RGPH-09. Le surplus de population entraîne de besoins nouveaux en termes de santé, d'éducation et de formation, d'emplois, de nourriture, de logement, etc. La croissance économique n'évoluant pas au rythme souhaité, il apparaît que les efforts de développement sont annihilés par la forte croissance démographique. Cette forte croissance entraîne également :

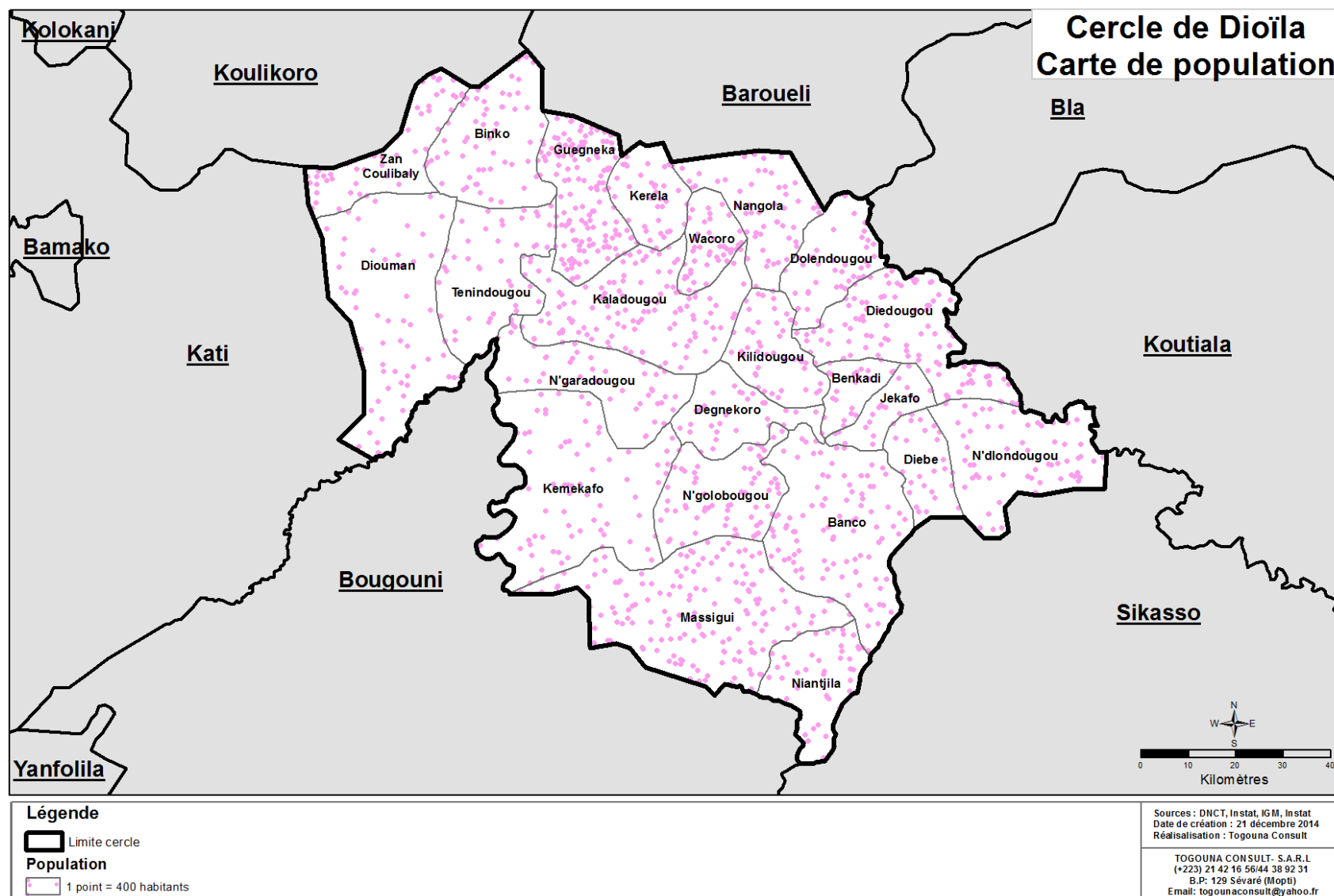
- la pression sur les ressources naturelles avec son corolaire de perte de la biodiversité ;
- l'accentuation de la problématique de l'accès aux services sociaux de base (santé, éducation, eau potable, assainissement, énergie) ;
- le chômage et l'exode rural ;
- l'urbanisation sauvage entraînant de problèmes sociaux.

La population de Dioïla se caractérise aussi par :

- une forte population rurale (100%) ;
- un fort taux d'analphabétisme ;
- une population très jeune ;
- une forte et précoce fécondité ;
- une inégale répartition de la population entre les entités territoriales ;
- un afflux important de population venant de divers horizons.

Il faut signaler que cette problématique démographique est une préoccupation majeure au niveau national. Elle est prise en compte par des programmes nationaux et régionaux, dont le Programme Régional d'Actions et d'Investissements Prioritaires en matière de Population (PRAIPP) de la région de Koulikoro, plusieurs activités concernent le cercle de Dioïla.

CARTE 4: CARTE DE POPULATION DU CERCLE DE DIOÏLA



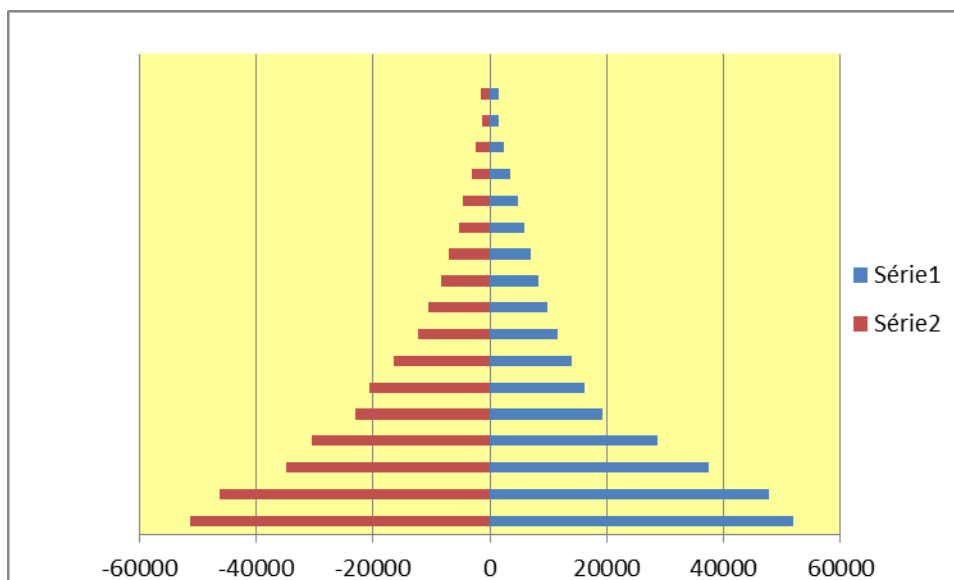


FIGURE 1 : PYRAMIDE DES ÂGES DU CERCLE DE DIOÏLA

3.5 LA FAIBLE GOUVERNANCE LOCALE

La réforme de la Décentralisation a conduit à la création de Collectivités Territoriales ayant en charge la gestion des affaires de la « cité » à travers l'utilisation des ressources financières générées par les populations elles-mêmes ou mises à leur disposition par l'Etat et les partenaires. Sa mise en œuvre a fait apparaître plusieurs entraves dont la faible capacité des organes dirigeants dans l'orientation et la gestion des questions de développement. Les aspects de mauvaise gouvernance existent dans la quasi-totalité des Collectivités Territoriales, ils influent négativement le développement local. Les objectifs de développement ne sauraient être atteints sans une bonne gouvernance aux plans politique, économique et social. Cette faible gouvernance dans le cercle de Dioïla se manifeste à travers :

- le très faible taux de réalisation des objectifs des PDESC ;
- la mauvaise gestion et le manque de transparence dans les affaires publiques ;
- la faible prise de conscience des acteurs en charge de la gestion publique ;
- l'insuffisance de confiance entre gouvernants et gouvernés ;
- la faible implication des populations dans la gestion des affaires publiques ;
- la faible capacité d'auto-financement ;
- le non-respect de certains textes législatifs et réglementaires ;
- la violation des contrats sociaux par les parties en présence ;
- le risque d'insécurité économique et sociale ;
- la faible participation des citoyens aux différentes élections ;
- etc.

Les problèmes de gouvernance sont pris en charge au niveau continental par le Mécanisme Africain d'Evaluation par les Paires (MAEP). Au Mali, il existe un Plan National d'Actions de mise en œuvre des recommandations du MAEP avec des déclinaisons régionales. Ce plan a été élaboré selon un processus participatif ayant enregistré la participation de toutes les couches socioprofessionnelles. La duplication est nécessaire au niveau local.

3.6 LA DÉGRADATION DES RESSOURCES NATURELLES ET DU CADRE DE VIE DES POPULATIONS

Les problématiques environnementales et d'assainissement constituent une question essentielle d'aménagement du territoire. En effet, la mise en œuvre d'un schéma d'aménagement du territoire doit se tenir dans un environnement où les ressources naturelles et le cadre de vie sont préservés, au risque de compromettre le développement à long terme. Depuis plusieurs décennies, l'intégration de la dimension environnementale dans les stratégies de développement est devenue une exigence pour garantir la durabilité des actions de développement. Dans le cercle de Dioïla, la situation environnementale et d'assainissement se caractérise par :

- L'exploitation massive et anarchique du bois ;
- L'utilisation abusive et anarchique des pesticides
- L'orpaillage anarchique/clandestine
- la disparition progressive de plusieurs espèces végétales et animales ;
- les feux de brousse incontrôlés ;
- la cohabitation des hommes avec des troupeaux d'animaux ;
- le manque d'espaces verts ;
- l'insuffisance d'ouvrages d'assainissement collectifs (caniveaux, collecteurs, dépôts de transit) ;
- la quasi-absence de fosses septiques dans les concessions ;
- la pullulation des déchets non biodégradables ;
- le non-respect du schéma directeur d'urbanisme (SDU) provoquant une occupation anarchique de l'espace.

Tous ces facteurs sont de nature à dégrader considérablement le cadre de vie des populations vivant aussi bien en milieu semi-urbain qu'en milieu rural. On assiste à une prolifération des vecteurs de maladies, à une pollution des eaux, des sols, de l'air et du milieu ambiant.

CHAPITRE IV : VISION DU DEVELOPPEMENT DU CERCLE

4.1 LA VISION DU SCHÉMA

Après les analyses techniques, les ambitions du politique et des populations se sont exprimées pour faire un consensus sur la vision du développement du cercle à l'horizon du schéma fixé en 2040.

La formulation de la vision prospective du cercle de Dioïla repose sur certains principes à savoir :

- ↳ la plus grande participation des populations à la gestion des affaires publiques ;
- ↳ l'accroissement de la capacité d'auto- financement des collectivités territoriales ;
- ↳ le renforcement de la maîtrise d'ouvrage des Collectivités Territoriales ;
- ↳ la contribution du Cercle au développement économique de la région de Koulikoro ;
- ↳ l'appui de l'Etat et des PTF à la mise en œuvre du Schéma.

Ainsi, l'atelier de validation du diagnostic a formulé la vision du SLAT comme suit :



4.2 LES SCENARII

Le Cercle de Dioïla au regard du niveau de ses indicateurs économiques, socio-économiques et démographiques, du niveau de ses équipements et infrastructures tous types confondus, demeure un cercle pauvre.

L'analyse du bilan diagnostic et des problématiques majeures entrevoit des situations futures qui peuvent survenir au gré des événements ou être modulées selon la situation souhaitée et cela par des actions volontaristes menées à tous les niveaux. Ces futurs peuvent aussi survenir dans une indifférence totale de la volonté populaire laissant dessiner un panorama aggravant les conditions de vie des populations. Il s'agit ici d'explorer pour chacune des variables les alternatives et les modalités de réponses, ce qui permettra d'envisager des scénarii. La construction de scénarii a permis de mettre en évidence les facteurs d'évolution susceptibles de modifier les tendances actuellement en cours, d'agir sur les futurs possibles et d'identifier les opportunités et les risques des ruptures possibles de la tendance.

4.2.1 SCENARIO TENDANCIEL

- ✦ Les productions des cultures sèches et du coton ne progressent que timidement et ne sont pas suffisamment valorisées. Il en est de même pour les sous-produits de l'élevage qui ne sont pas judicieusement exploités. La production piscicole souffre toujours de l'absence d'appui des Partenaires. La principale culture de rente qui est le coton subit les soubresauts de la crise mondiale. L'exploitation forestière reste extensive et connaît une anarchie. Le secteur de l'économie rurale ne joue donc pas son rôle de catalyseur pour l'économie locale en servant de secteur structurant pour les autres secteurs.
- ✦ Les ressources naturelles sont affectées par la pression démographique et la dégradation de la biodiversité est perceptible.
- ✦ Les ressources minières anarchiquement exploitées.
- ✦ La croissance démographique reste forte, plus forte que la croissance économique.
- ✦ Les ressources humaines n'affichent pas les qualités nécessaires pour constituer un moteur du développement. La décentralisation bien qu'effective n'atteint pas les résultats à la hauteur de l'attente des populations en raison des contre-performances de la gouvernance locale.
- ✦ Les objectifs de développement du Cercle ne sont pas atteints, sa contribution à l'atteinte des objectifs de la région de Koulikoro reste faible et le recul de la pauvreté reste timide.

4.2.2 SCENARIO ALARMISTE

A l'horizon du Schéma, le cercle de Dioïla se trouve dans une situation socio-économique et culturelle avec la majorité des indicateurs « au rouge ». En effet,

- ❶ la chute continuelle du cours de coton qui constitue la culture structurante du cercle, induit des effets pervers sur tous les compartiments de l'économie. Subséquemment, les productions et les revenus des producteurs du secteur rural ont chuté.
- ❶ La filière karité souffre de problèmes organisationnels et n'imprime pas le dynamisme nécessaire à l'économie locale.
- ❶ La législation foncière souffre du manque d'autorité de l'Etat, ce qui provoque une détérioration de l'environnement et une dégradation poussée des terres cultivables, une réduction drastique des pâturages et un tarissement des cours d'eau.
- ❶ Les effets des changements climatiques ont décimé le potentiel agro-sylvo-pastoral et halieutique du cercle, provoquant une insécurité alimentaire quasi endémique
- ❶ La faible gouvernance locale et l'incivisme des populations ont conduit à un laisser-aller qui provoque une inertie de la vie économique. L'appui de l'Etat au développement du cercle s'est amoindri à cause des difficultés que l'Etat lui-même connaît. Il en est de même pour les Partenaires Techniques et Financiers, découragés par l'insuffisance de résultats dans l'aide apportée au Cercle.
- ❶ La succession des mauvaises pluviométries et l'attaque des cultures par les déprédateurs provoquent une baisse drastique de la production se traduisant par la faim, la malnutrition des enfants et la paupérisation des populations.
- ❶ L'accès aux services sociaux de base (éducation, santé, eau potable, énergie, logement) connaît un recul, aggravant postérieurement les conditions de vie des populations.
- ❶ Le cercle ne s'ouvre pas au reste du monde, les transports, les communications et les télécommunications ne connaissant que très peu de progrès.

4.2.3 SCENARIO SOUHAITE

Le Cercle de Dioïla connaît une prospérité grâce aux efforts menés au plan local, appuyés par les contributions des niveaux national et régional ainsi que des partenaires au développement.

- ✓ Le secteur rural à travers les cultures sèches, le coton, le maraichage, la riziculture, l'élevage et la pisciculture produit mieux et fait rentrer d'importantes devises dans le cercle lui permettant ainsi de disposer de ressources pour le financement des actions de développement.
- ✓ Plusieurs unités industrielles de transformation et de conservation agro-alimentaires sont créées et approvisionnées par des matières premières locales du secteur rural, soutenant ainsi la création de richesses et d'emplois. L'industrie manufacturière connaît aussi un essor.
- ✓ La bonne gestion durable des ressources naturelles a permis une régénération du couvert végétal. La conservation de la biodiversité et la mise en œuvre des options d'adaptation des effets du changement climatique ont contribué à augmenter les capacités de production du secteur rural.
- ✓ La croissance démographique est maîtrisée grâce à la mise en œuvre des programmes de population, des centaines de milliers d'emplois permanents sont créés, l'exode rural a fortement diminué. L'accès des populations aux services sociaux de base est accru grâce à l'ampleur des investissements importants réalisés dans les secteurs de l'éducation, de la formation, de la santé, de l'accès à l'eau potable, de l'énergie, etc.
- ✓ Le cercle joue un rôle dynamique dans les échanges commerciaux aux plans national et sous-régional.
- ✓ Le développement des infrastructures de transport, de communication et de télécommunication ont rendu le cercle ouvert au reste du monde. Le cadre de vie s'est nettement amélioré par l'apparition de plusieurs services urbains.
- ✓ Les indicateurs socio-économiques ont évolué dans le sens d'un développement durable. La pauvreté a reculé, seulement 20 % de la population se trouve en dessous du seuil de pauvreté.

CHAPITRE V. LES GRANDES ORIENTATIONS ET LES AXES D'AMENAGEMENT

La définition des grandes orientations d'aménagement du territoire du cercle de Dioïla doit être en harmonie avec les grandes orientations nationales ou régionales exprimées notamment dans :

- l'Etude Nationale Prospective Mali 2025 ;
- le Cadre Stratégique pour la Croissance et la Réduction de la Pauvreté (CSCR) 2012-2017 ;
- le Schéma Régional d'Aménagement du Territoire (SRAT) de la région de Koulikoro ;
- et autres documents stratégiques sectoriels.

Les présentes orientations ont été esquissées lors de l'atelier de planification du SLAT. Au cours de cet atelier, les représentants des différentes couches socio-professionnelles du cercle représentées ont eu un consensus autour des contraintes majeures qui freinent le développement du cercle. Ils ont également exprimé les propositions de solution qu'ils jugent efficaces et durables à l'horizon du Schéma Local d'Aménagement du Territoire. C'est dans ce contexte que les grandes orientations d'aménagement à l'horizon du SLAT de Dioïla ont été formulées. La mise en cohérence des documents stratégiques nationaux et régionaux avec le SLAT de Dioïla peut se traduire ainsi :

TABEAU 2: MISE EN COHERENCE DES DOCUMENTS STRATEGIQUES NATIONAUX ET REGIONAUX AVEC LE SLAT

Niveaux	Documents Stratégiques	Eléments de cohérence
Niveau National	Etude Nationale Prospective Mali 2025	• rappel de l'existence de l'Etude Nationale Prospective Mali 2025 comme document de référence nationale ; • rappel des scénarii ; • rappel de la vision, des orientations stratégiques
	Cadre Stratégique pour la Croissance et la Réduction de la Pauvreté (CSCR 2012-2017)	AS1 : La promotion d'une croissance accélérée, durable, favorable aux pauvres et créatrice d'emplois et d'activités génératrices de revenus
		AS2 : Le renforcement des bases à long terme du développement et l'accès équitable aux services sociaux de qualité
		AS 3 : Développement institutionnel et gouvernance
Niveau Régional, local et communal	Schéma Régional d'Aménagement du Territoire (SRAT) de Koulikoro	Option I : soutenir l'extension des réseaux de communication, de télécommunication, de TIC, en faire un support de développement territorial et contribuer à rééquilibrer et renforcer l'armature urbaine sur l'ensemble de la région"
		Option II : Territorialiser les stratégies de développement

SCHEMA LOCAL D'AMENAGEMENT DU TERRITOIRE DU CERCLE DE DIOILA 2015-2040

		économique, agriculture, industrie, et tourisme, soutenir leur transversalité en plaçant la biodiversité et la durabilité au cœur des actions
		Option III : Promouvoir la prise en compte du genre dans le développement territorial de la région de Koulikoro : Reconnaître la place et les connaissances de la femme sur le territoire, pour l'optimisation des prises de décision en termes de développement ;
		Option IV : Promouvoir une gouvernance territoriale qui couvre tout l'espace régional

Les orientations retenues pour le cercle de Dioïla sont formulées comme suit. Elles ont été déclinées en axes stratégiques, eux-mêmes en objectifs prioritaires

- I. AMELIORATION DES SYSTEMES DE PRODUCTIONS AGRICOLE, SYLVICOLE, PASTORALE ET HALIEUTIQUE
- II. PROMOTION D'UNE GESTION DURABLE DES RESSOURCES NATURELLES ET D'UN CADRE DE VIE SAIN
- III. AMELIORATION DE L'ACCES AUX SERVICES SOCIAUX DE BASE
- IV. DEVELOPPMENT DES RESEAUX, INFRASTRUCTURES ET EQUIPEMENTS
- V. PROMOTION D'UNE BONNE GOUVERNANCE, DE LA PAIX ET DE LA SECURITE

4.1 L'AMELIORATION DES SYSTEMES DE PRODUCTIONS AGRICOLE, PASTORALE, SYLVICOLE ET HALIEUTIQUE

Les activités agro-sylvo pastorales et halieutiques demeurent les principales activités économiques du cercle de Dioïla, activités pratiquées par la majorité de la population, elle-même essentiellement rurale. Il convient de préciser que les mécanismes qui sous-tendent ces activités souffrent de plusieurs dysfonctionnements d'où cette orientation de « **AMELIORATION DES SYSTEMES DE PRODUCTION AGRICOLE, PASTORALE, SYLVICOLE ET HALIEUTIQUE** »

Dans le cercle de Dioïla, l'agriculture est dominée par les cultures vivrières (mil, maïs, sorgho, fonio, riz), la culture du coton, de l'arachide et le maraichage. Elle parvient à nourrir une population en forte croissance car bénéficiant des conditions agro-climatiques favorables. L'élevage occupe une place importante dans l'économie locale et les effectifs du cheptel sont en constante augmentation. Les productions de viande, de lait et de la volaille apportent une part non négligeable dans le disponible alimentaire. Le potentiel ligneux est important. La pêche quelque peu timide malgré la présence de cours d'eau permanents et de mares.

AXE 1 : LE RENFORCEMENT DU POTENTIEL PRODUCTIF DE L'AGRICULTURE

OP1: Renforcer les activités d'aménagements hydro –agricoles

Le cercle de Dioïla à l'instar du reste du pays est confronté à des risques réels de sécheresse à cause des aléas climatiques. Pour ce faire, il convient d'aller à une meilleure maîtrise de l'eau par l'augmentation des superficies des aménagements hydro –agricoles, minimisant ainsi les effets pervers des phénomènes de sécheresse.

OP2: Faciliter l'accès aux facteurs de production et aux équipements

L'augmentation du potentiel productif passe aussi par un meilleur accès aux facteurs de productions et un meilleur niveau d'équipement. Pour cela, le SLAT entrevoit:

- une meilleure répartition des terres agricoles entre les producteurs en respectant l'équité du genre;
- une facilitation de l'accès aux intrants (semences améliorées, produits phytosanitaires, engrais, etc.) ;
- une facilitation de l'accès au crédit pour l'achat d'équipements agricoles.

OP3 : Soutenir les filières porteuses

Le défi consiste aussi aujourd'hui à promouvoir les filières. Il s'agira de structurer davantage les regroupements des producteurs à travers la création d'associations dont les capacités humaines et économiques seront constamment renforcées. L'analyse des productions locales pour l'identification des filières du cercle a porté sur :

- les potentialités existantes ;
- les conditions de conservation et de transformation ;
- les circuits d'écoulement ;
- les capacités socio-professionnelles des acteurs ;
- les conditions d'accès aux crédits et aux équipements.

Cette analyse, soutenue par des études menées par le Conseil Régional et des partenaires de la Région a retenu les filières suivantes :

- **LES CEREALES (mil, sorgho et maïs) ;**
- **LE COTON ;**
- **LE KARITE.**

La promotion de ces filières jouera un rôle important dans l'amélioration des revenus des paysans et dans la création de richesses dans le cercle. Il faudra mettre en place un dispositif d'encadrement et d'accompagnement de ces filières aux plans technique, humain et financier afin de leur garantir le succès escompté.

La crise de ces filières traditionnelles, explique que de nombreux producteurs s'orientent vers de nouvelles spéculations émergentes qui offrent des sources de revenus additionnels comme les cultures du soja, du sésame, de l'oseille de Guinée, etc.

OP4 : Promouvoir la transformation des produits de l'agriculture

Dans le cercle de Dioïla, la transformation des produits agricoles demeure encore à l'étape artisanale ou semi-industrielle. Elle est pratiquée par une frange importante de la couche féminine. Pour davantage faire émerger le secteur de l'agro-industrie, certaines actions doivent être entreprises :

- la création d'infrastructures de stockage et de conservation des produits périssables;
- le renforcement de capacités des acteurs aux techniques de transformation ;
- la forte implication des femmes dans le secteur ;
- la facilitation de l'accès au crédit.

OP5 : Renforcer la culture du coton

La culture du coton demeure la principale culture de rente du cercle et constitue également une culture structurante pour le secteur rural. En effet, de la campagne 2009/2010 à celle de 2013/2014, le cercle de Dioïla a enregistré une production cumulée de 263 501 tonnes de coton fibre, soit une moyenne annuelle de 52 700 tonnes. Cependant, la filière connaît fréquemment des crises cycliques liées à la volatilité des cours mondiaux. Eu égard au rôle catalyseur de cette culture, il convient d'identifier des stratégies tendant à renforcer cette activité à tous les niveaux. Ces stratégies globales seront inspirées dans le cadre de la mise en œuvre des mesures édictées dans la réforme de restructuration du secteur coton, notamment en matière de:

- options d'adaptation à la diminution des pluies, infertilité des sols, pollution de l'environnement;
- encadrement des producteurs ;
- renforcement des capacités de gestion des organisations des producteurs ;
- lutte contre la corruption des agents ;
- réalisation d'investissements ;
- recherche de financement.

OP6 : Diversifier l'agriculture et multiplier les revenus ruraux

Il sera entrepris la diversification des cultures pour rompre avec la monotonie des cultures et ouvrir d'autres sources de revenus pour les paysans. Les cultures à renforcer peuvent porter sur le soja, le sésame, l'oseille de Guinée, la pomme de terre, l'échalote, l'oignon, l'igname, etc.

AXE 2 : LA VALORISATION DES SOUS-PRODUITS DE L'ÉLEVAGE

L'élevage constitue un pilier de l'économie locale du cercle de Dioïla et joue un rôle important dans la sécurité alimentaire. Cela en raison de l'existence de plusieurs parcours pastoraux et d'une pratique séculaire de l'activité. Ces dernières décennies ont vu le cheptel du cercle (toutes espèces confondues) augmenter à un rythme satisfaisant, dû en partie par les performances de la santé animale. Aussi, le cercle a reçu ces dernières années de nombreux éleveurs transhumants qui se sont finalement sédentarisés, contribuant ainsi à l'accroissement du cheptel. Cette installation définitive des éleveurs du Nord et du Centre est d'ailleurs souvent à l'origine de vives tensions avec les populations autochtones pour l'exploitation et la gestion des ressources naturelles.

L'élevage pratiqué dans le cercle est essentiellement de type extensif avec 02 modes : l'élevage sédentaire et l'élevage transhumant. Il convient à moyen et long terme d'envisager son intensification aux moyens de plusieurs axes stratégiques. L'élevage intensif des volailles est surtout concentré dans les zones urbaines et périurbaines.

OP7 : Renforcer les capacités de production de l'élevage

Les capacités de production de l'élevage seront renforcées à travers :

- la promotion des espèces adaptées ;
- la création d'infrastructures de stockage, de conservation et de transformation des produits et sous-produits de l'élevage ;
- le développement des infrastructures pastorales (ouvrages de maîtrise d'eau, hydraulique pastorale, pistes pastorales, etc.);
- l'amélioration de la couverture sanitaire ;
- l'amélioration des connaissances sur les techniques d'intensification de l'élevage ;
- l'augmentation du disponible fourrager ;
- le renforcement de l'organisation des éleveurs au sein des associations, coopératives ;
- le renforcement des capacités des acteurs du sous-secteur de l'élevage ;
- le respect des textes législatifs et réglementaires, des conventions locales ;
- etc.



IMAGE 1: TROUPEAU DE BOVIN EN PÂTURE

OP8 : Moderniser la filière élevage ;

Il faut créer les conditions de modernisation de l'élevage pour accroître ses performances. Il s'agira de :

- développer les infrastructures et équipement dans les zones agro-pastorales;
- promouvoir le développement des filières de lait et viande et des produits animaux (cuir et peau) ;
- améliorer génétiquement les races par sélection ou par croisement avec des souches plus productives ;
- encourager la pratique de l'insémination ;
- installer des unités de production autour des grands centres de consommation;
- organiser les marchés de collecte des animaux ;
- veiller au respect des mesures sanitaires et d'hygiène en matière d'exportation des sous-produits de l'élevage.
- promouvoir la transformation et l'exportation.

OP9 : Promouvoir la modernisation de l'aviculture

L'aviculture est une stratégie bien en place dans l'équilibre alimentaire et dans la sécurité alimentaire. Elle représente une part croissante de l'activité agricole. La filière de l'aviculture est en pleine expansion dans le cercle avec un rythme d'évolution assez élevé. Ce regain est soutenu par une demande urbaine de plus en plus importante favorisée par la proximité du cercle avec des grands centres de consommation.

Dans le cercle, la pratique de l'aviculture se présente sous forme traditionnelle, et est présente dans presque toutes les concessions. Aussi, elle est une activité secondaire lucrative pour la majorité des populations qui s'y adonne. Elle doit voir sa production augmenter de façon remarquable et constituer des sources de revenus importants à travers des stratégies de modernisation :

- l'introduction d'espèces améliorées ;
- la facilitation de l'accès au crédit et l'équipement des producteurs ;
- le renforcement des capacités des acteurs du sous-secteur ;
- la promotion des marchés à volaille ;
- la vulgarisation de l'habitat moderne ;
- le renforcement de la santé animale.

AXE 3 : LA PROMOTION DE LA PISCICULTURE ET DE L'AQUACULTURE

La pisciculture a connu ces dernières années un réel essor dans la région de Koulikoro et le cercle de Dioïla. Plusieurs expériences, appuyées par les PTF et la Direction Régionale de la Pêche, ont été développées, notamment dans les cercles de Kati, Kangaba, Dioïla et Koulikoro. Le cercle de Dioïla bénéficie, en effet, d'un potentiel piscicole important (bancotières, étangs aménagés, mares, etc) et les cours d'eau (Baoulé, Bagoé, et Banifing). Malgré, la production est timide et est utilisée pour l'autoconsommation. Le secteur n'est pas bien organisé et souffre du manque de soutien des partenaires, de l'insuffisance des installations, des infrastructures et du matériel de pêche. Il faut donc mettre à profit le potentiel de ressources en eau pour aménager des étangs et des bassins piscicoles.

OP10 : faciliter la disponibilité d'alevins ;

OP11 : faciliter la disponibilité et l'accès à une alimentation de qualité ;

OP12 : faciliter l'accès au financement pour les investisseurs privés ;

OP13 : renforcer l'encadrement technique et l'appui conseil nécessaire ;

OP14 : assurer l'entretien des étangs piscicoles et aquacoles.

AXE 4 : LA PROMOTION DE LA COMMERCIALISATION DES PRODUITS DU SECTEUR RURAL

La question de la commercialisation et de la transformation des produits agricoles est essentielle pour la promotion du secteur rural. En effet, le circuit de commercialisation des produits locaux nécessite une organisation des producteurs mais aussi un accompagnement financier. Le développement de l'agro-industrie qui est un objectif prioritaire du SLAT doit bénéficier lui aussi de l'accompagnement nécessaire en termes d'infrastructures. Au cours des dernières années, le cercle a régulièrement exporté du bétail sur pied vers les marchés intérieurs, ce qui dénote un certain dynamisme de ce secteur et constitue une source de revenus pour les éleveurs.

OP15 : Encourager l'aménagement d'une zone industrielle

Les infrastructures et équipements économiques jouent un rôle capital dans l'environnement de la commercialisation des produits du secteur rural. L'aménagement de zones industrielles à Dioïla et à Fana avec des infrastructures ci-après pourra permettre de dynamiser l'agro-industrie :

- magasins de stockage;
- routes adjacentes ;
- moyens de transport ;
- moyens de communication ;
- équipements marchands ;
- infrastructures à caractère social, etc.

OP 16: Renforcer le financement de l'économie rurale

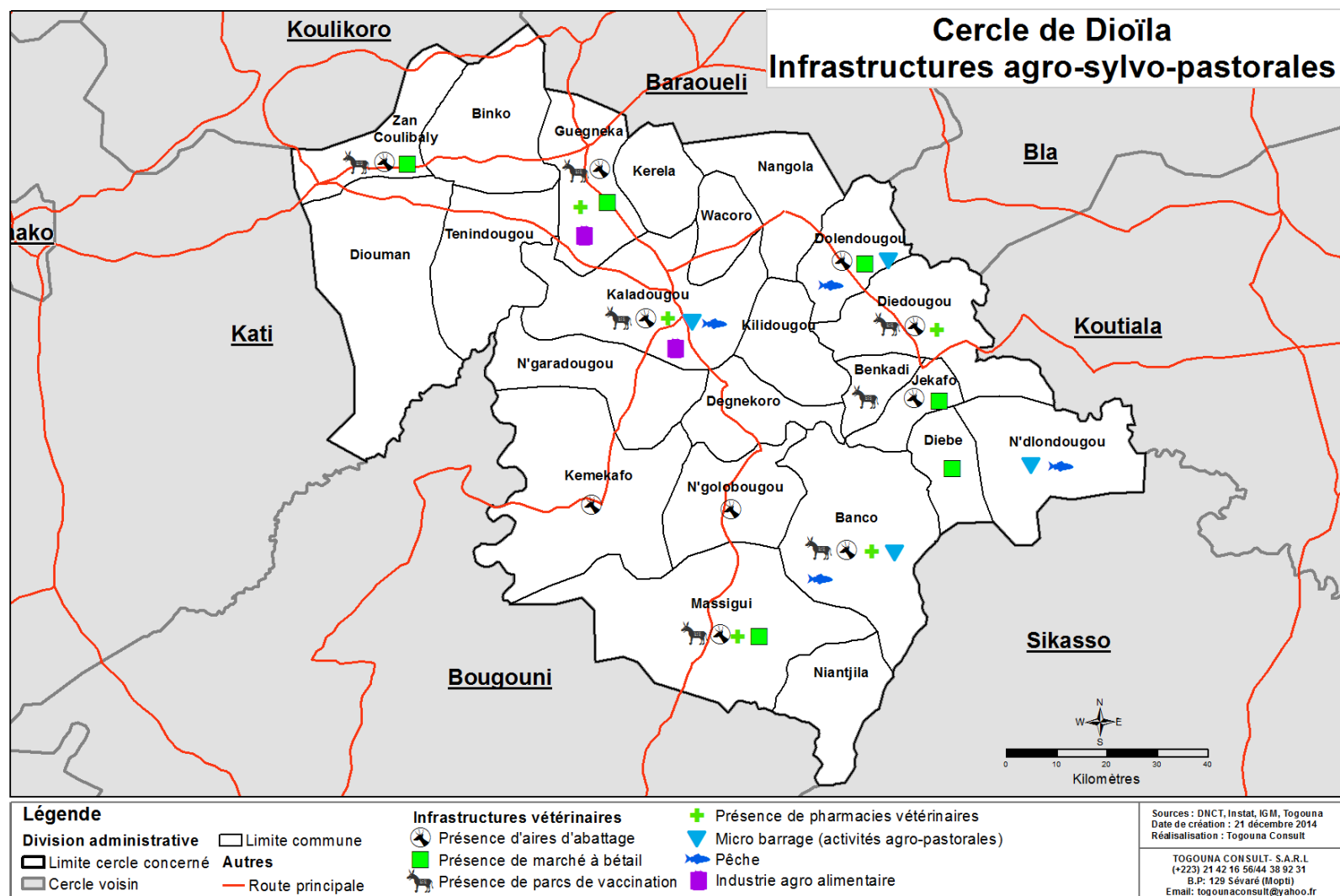
Le cercle de Dioïla à l'instar des cercles du reste du pays connaît des difficultés de financement de son économie. L'insuffisance du crédit de campagne et du crédit de commercialisation, la faiblesse de l'épargne interne, la faible bancarisation de l'économie et des affaires constituent des freins à insuffler à l'économie locale la dynamique nécessaire qu'est le financement. Il faut pour ce faire :

- favoriser l'implantation des moyens de paiement dans les communes (banque, institutions de micro finance, transferts d'argent, poste) ;
- développer l'offre de l'épargne et de crédit par la sensibilisation des populations ;
- identifier de nouvelles sources de financement.

TABLEAU 3 : SYNTHÈSE DE L'ORIENTATION I

AXES D'AMENAGEMENT	OBJECTIFS PRIORITAIRES	NIVEAU D'EXECUTION
Axe 1 : Le renforcement du potentiel productif de l'agriculture	OP1: Renforcer les activités d'aménagements hydro –agricoles	Ens. communes
	OP2: Faciliter l'accès aux facteurs de production et aux équipements	Ens. communes
	OP3 : Soutenir les filières porteuses	Ens. communes
	OP4 : Promouvoir la transformation des produits de l'agriculture	Ens. communes
	OP5 : Renforcer la culture du coton	Ens. communes
	OP6 : Diversifier l'agriculture et multiplier les revenus ruraux	Ens. communes
Axe 2 : La valorisation des sous-produits de l'élevage	<i>OP7 : Renforcer les capacités de production de l'élevage</i>	Ens. communes
	<i>OP8 : Moderniser la filière élevage ;</i>	Ens. communes
	<i>OP9 : Promouvoir la modernisation de l'aviculture</i>	Ens. communes
Axe 3 : La promotion de la pisciculture et de l'aquaculture	OP10 : faciliter la disponibilité d'alevins ;	Ens. Communes
	OP11 : faciliter la disponibilité et l'accès à une alimentation de qualité ;	Ensemble communes
	OP12 : faciliter l'accès au financement pour les investisseurs privés ;	Ens. Communes
	OP13 : renforcer l'encadrement technique et l'appui conseil nécessaire ;	Ens. Communes
	OP14 : assurer l'entretien des étangs piscicoles et aquacoles.	Ens. Communes
Axe 4 : La promotion de la commercialisation des produits du secteur rural	OP15 : Encourager l'aménagement d'une zone industrielle	Ens. Communes
	OP16: Renforcer le financement de l'économie rurale	Ens. Communes

CARTE 5: INFRASTRUCTURE AGRO-SYLVO-PASTORALES



4.2 LA PROMOTION D'UNE GESTION DURABLE DES RESSOURCES NATURELLES ET D'UN CADRE DE VIE SAIN

L'aménagement du territoire doit permettre un développement durable par la préservation des ressources naturelles et la conservation de la biodiversité. Dans le cercle de Dioïla comme partout ailleurs dans le reste du pays, la pression humaine sur les ressources naturelles cause une dégradation continue de l'environnement et une grande perte de la biodiversité. Ainsi, assiste-t-on dans le cercle à une décadence du couvert végétal, des ressources fauniques et halieutiques. Plusieurs espèces végétales et animales ont disparu au cours de ces dernières décennies ou sont en voie de disparition.

La forte croissance démographique fait apparaître plusieurs petites agglomérations qui ont fait naître des besoins d'assainissement et d'hygiène dans ces milieux. Le milieu rural lui-même fait face à des problèmes d'assainissement et d'hygiène qui ont des conséquences néfastes sur la santé des populations.

La pression humaine n'est pas la seule cause des problèmes environnementaux, de pollution et d'assainissement. En effet les changements climatiques, l'intensification des systèmes de production, l'utilisation des produits chimiques dans la lutte contre les déprédateurs, l'industrialisation, la modernisation du secteur de l'artisanat, les feux de brousse, etc. contribuent de plus en plus à dégrader l'environnement et le cadre de vie.

AXE 5 : LA RESTAURATION DES SOLS ET DES RESSOURCES LIGNEUSES

Le système de production agricole marqué par la juxtaposition du modernisme et des pratiques traditionnelles séculaires affecte la qualité des sols tout en diminuant le disponible des ressources en terres agricoles. Les ressources ligneuses sont aussi détériorées par les grandes superficies débroussaillées pour les besoins nouveaux en terre cultivable, en terre économique et en habitat.

OP17 : Renforcer les campagnes de reboisement

Une campagne continue de reboisement peut atténuer les effets pervers de la surexploitation des zones forestières et des défrichements anarchiques. Il s'agira donc de :

- promouvoir et étendre les reboisements communautaires et encourager les initiatives individuelles;
- mettre en place des dispositifs permanents de protection des plants ;
- créer des ceintures vertes autour des villages et des centres urbains ;

OP18 : Développer les campagnes d'IEC/CCC

Il s'agira de développer des stratégies d'information, de sensibilisation et d'éducation en direction des populations, des élus locaux et des leaders sur les dangers de la dégradation de l'environnement et sur les enjeux vitaux de la réhabilitation et la gestion des zones dégradées.

OP19 : Vulgariser l'utilisation des foyers améliorés

La consommation du bois et du charbon de bois est très importante dans les divers centres urbains. Avec le développement urbain attendu dans le cercle de Dioïla, cette consommation connaîtra une augmentation vertigineuse, d'où la nécessité d'utiliser le foyer amélioré qui est un dispositif efficace pour la réduction de la consommation du bois dans la cuisson. Les types de foyers à utiliser peuvent être des foyers pré – fabriqués en tôle ou en poterie, des foyers modernes adaptés à la réduction de la consommation de bois

OP20 : Promouvoir l'arboriculture fruitière

La production fruitière contribue à augmenter le disponible alimentaire et à améliorer la qualité de la nutrition des populations. En même temps, il contribue à l'équilibre écologique du milieu. Elle constitue à cet effet une stratégie de sécurité alimentaire et un facteur de préservation des ressources en sol. C'est pourquoi, il faut engager les producteurs dans l'arboriculture fruitière partout où les conditions climatiques et agro-écologiques le permettent. Dans ce cas, il faut:

- appuyer la création de pépinières d'arbres fruitiers ;
- octroyer des crédits aux producteurs compte tenu du cout élevé des investissements ;
- former les producteurs aux techniques de production de plantes et de conduite des vergers à travers les champs-écoles et les parcelles de démonstration ;
- sensibiliser les paysans pour l'introduction d'arbres fruitiers à l'intérieur et autour des concessions.

OP21 : Renforcer les capacités des producteurs en techniques de CES/DRS

Il s'agira de développer des stratégies agraires et agro-forestières adaptées pour lutter contre l'érosion hydrique et éolienne et maintenir la fertilité des sols.

OP 22: Elaborer des conventions locales de gestion des Ressources Naturelles

Pour réduire la fréquence des conflits fonciers entre agriculteurs et éleveurs et autres conflits sociaux dans le secteur rural, il faut favoriser la synergie entre les sous-secteurs de l'Agriculture pour permettre l'application des conventions locales portant sur la gestion des espaces agro-sylvo-pastoraux.

OP23 : Promouvoir l'utilisation d'engrais organiques

L'utilisation des engrais organiques contribue fortement à la diminution de la pollution du sol et des nuisances. Leurs valeurs nutritives sont importantes dans le développement des cultures et des rendements.

OP24 : Promouvoir l'élaboration des Schémas Communaux d'Aménagement du Territoire des communes

Une meilleure gestion des ressources naturelles passe aussi par la mise en œuvre de Schémas d'Aménagements Communaux qui constituent des documents de planification économique. Ces documents devront servir de gouvernail à l'utilisation durable des ressources naturelles.



IMAGE 2: LA RESTAURATION DES RESSOURCES EN SOL ET DES RESSOURCES LIGNEUSES ABOUTIT À UNE VÉGÉTATION DENSE.

AXE 6 : LE RENFORCEMENT DES CAPACITÉS HUMAINES ET INSTITUTIONNELLES DANS LE DOMAINE DE L'HYGIÈNE ET L'ASSAINISSEMENT

Les questions d'assainissement et d'hygiène tiennent en grande partie au comportement des ressources humaines et aux capacités institutionnelles. La mauvaise gestion du système d'assainissement se matérialise par le déversement des eaux usées sans traitement dans les milieux récepteurs, ce qui constitue le facteur le plus important de pollution des eaux souterraines et des eaux de surface. Dans le cercle de Dioïla, l'insuffisance quasi générale des systèmes de collecte et de traitement des eaux usées accentue par ailleurs le nombre de malades (infections liées au péril fécal). La mise en œuvre du SLAT va intégrer les objectifs prioritaires ci-après :

OP 25: Elaborer des Plans Stratégiques d'Assainissement des localités

Les poids démographiques de localités semi-urbaines ou urbaines appellent à des stratégies de gestion de l'assainissement afin de réduire les pollutions, nuisances, prolifération des déchets non biodégradables. Les

PSA permettront également la mise en place des systèmes adaptés d'évacuation des eaux usées et des ordures ménagères.

OP 26: Sensibiliser les populations sur les dangers liés à l'insalubrité

La présence d'ordures ménagères et des déchets dans les concessions et sur les places publiques, la défécation à l'air libre, la pullulation des déchets non biodégradables, la cohabitation des hommes avec des troupeaux d'animaux sont des facteurs qui sont de nature à dégrader considérablement le cadre de vie des populations vivant aussi bien en milieu urbain qu'en milieu rural. On assiste à une prolifération des vecteurs de maladies, à une pollution des eaux, des sols, de l'air et du milieu ambiant, d'où la nécessité d'attirer l'attention des populations sur les dangers liés à l'insalubrité.

OP 27: Renforcer les actions de lutte contre la prolifération et l'usage abusif des pesticides

L'utilisation de pesticides non autorisés pour le traitement et la conservation de certaines denrées alimentaires cause fréquemment des alertes d'intoxication. La mauvaise gestion des pesticides obsolètes et leurs emballages provoquent aussi des désagréments sur la santé des populations. On assiste aussi à l'aggravation de la pollution liée à l'utilisation des intrants et pesticides à forte rémanence et des déchets solides et liquides de plus en plus visibles dans les centres semi-urbains. Pour toutes ces raisons, il faut renforcer la sensibilisation des populations sur les dangers liés à l'utilisation des pesticides et de leurs emballages.



IMAGE 3: LES EAUX STAGNANTES POSENT DES PROBLÈMES D'HYGIÈNE ET D'ASSAINISSEMENT DANS LES VILLES SECONDAIRES ET LES CAMPAGNES

AXE 7: LA PRÉSERVATION DE LA BIODIVERSITÉ

Dans le cercle de Dioïla comme partout ailleurs dans le pays, le processus de dégradation des ressources végétales et fauniques est très inquiétant. Certaines espèces végétales ou fauniques disparaissent à cause de la sécheresse, de l'érosion des sols, ou sous l'effet de l'action de l'homme (braconnage, déforestation, feux de brousse, pollution des sols l'utilisation des engrais chimiques).

OP 28: Promouvoir des pratiques environnementales et durables pour la préservation de la biodiversité et l'adaptation au changement climatique

Les actions à mener pourront porter sur :

- Pour la biodiversité

- les études de diagnostic environnemental ;
- l'inventaire des ressources terrestres ;
- la plantation d'essences végétales adaptées ;
- le classement de forêts et de zones cynégétiques ;
- l'appui aux initiatives de protection des espèces ;
- l'aménagement d'espaces verts ;
- mise en place des stratégies de DRS/CES ;
- soutien aux actions de reboisement;
- élaboration des plans d'aménagement et de gestion simplifiée des massifs forestiers villageois;
- promotion de stratégies adaptées de protection des espèces forestières les plus menacées ;
- développement des technologies de réduction des besoins en bois-énergie;
- l'intensification de l'utilisation des énergies renouvelables (énergie solaire, énergie éolienne, biomasse)

- pour l'adaptation du changement climatique:

Les techniques d'adaptation aux changements climatiques doivent inclure des formations techniques des producteurs sur les cycles de cultures vivrières, sur les modes de gestion des terroirs, sur l'utilisation rationnelle de l'espace agricole (promotion de l'agroforesterie, du compostage, etc..). De façon spécifique, les stratégies à développer porteront sur :

- la vulgarisation de semences sélectionnées adaptées ;
- la restauration des pâturages ;

- l'introduction d'espèces animales et végétales adaptées aux conditions climatiques locales ;
- la restauration par ensemencement des espaces dégradés ;
- la restauration des paysages forestiers dégradés ;
- le développement des alternatives à l'utilisation de bois de chauffe
- les mises en défens de certaines zones d'intérêt
- l'élaboration de conventions locales
- le renforcement des capacités des parties prenantes sur les outils d'intégration du changement climatique dans la planification du développement ;

OP 29 : L'élaboration des outils de planification prenant en compte les changements climatiques

Ces outils porteront sur :

- les Programmes de Développement Economique, Social et Culturel (PDESC) prenant en compte les changements climatiques ;
- les Plans de Sécurité Alimentaire (PSA) ;
- les Plans Communaux d'Actions Environnementales (PCAE) ;
- les Schémas d'Aménagement du Territoire aux différents niveaux de collectivité ;
- les Schémas directeurs d'urbanisme.

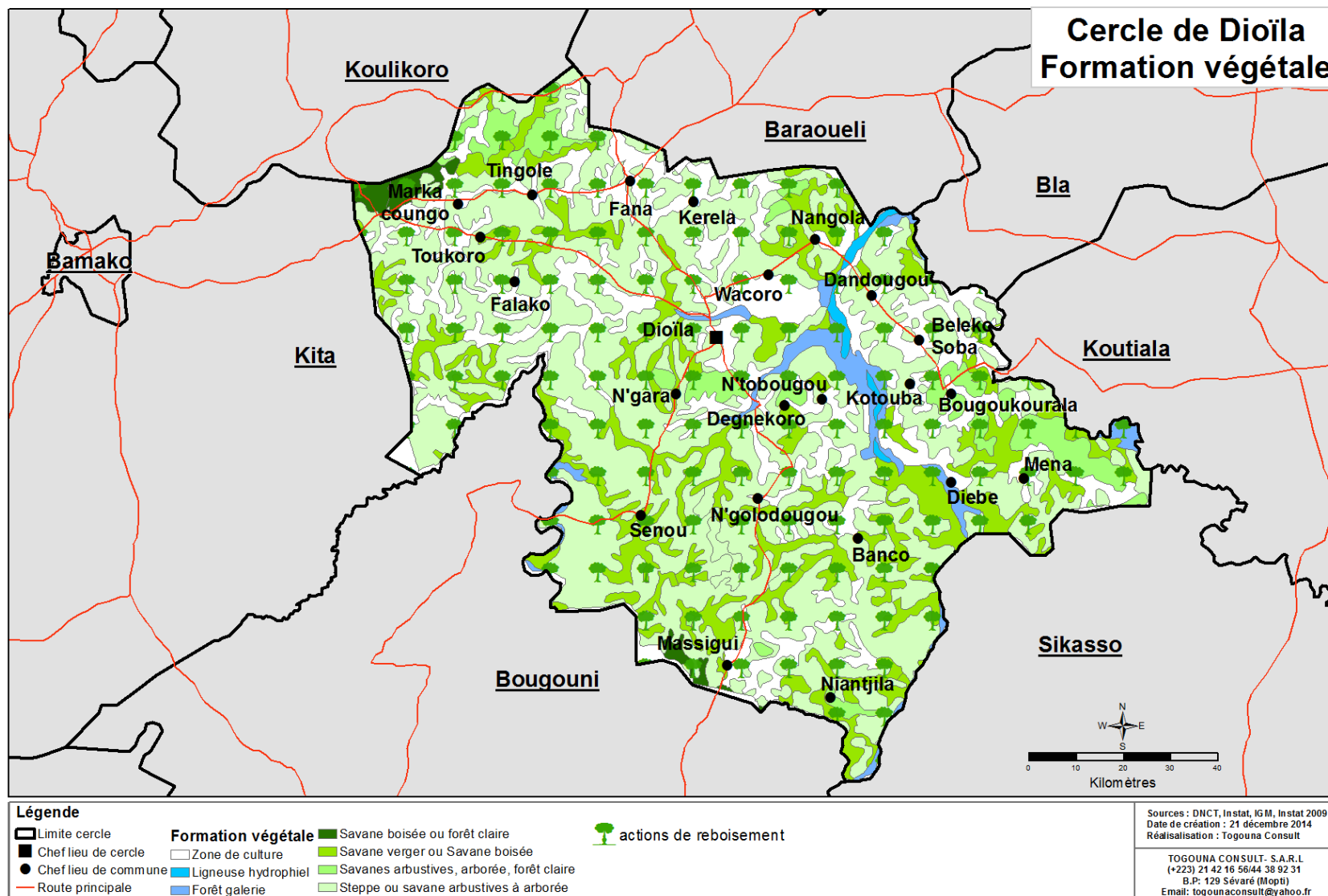
OP 30 : Développer la problématique environnementale dans les programmes de formation des écoles à tous les niveaux

Les programmes des écoles doivent comporter la transmission des connaissances sur la problématique environnementale afin d'inculquer aux générations futures les bonnes pratiques sur la durabilité et la préservation de l'environnement. Pour être pratique, il sera nécessaire de promouvoir en milieu éducatif les latrines, les puits protégés, le lavage des mains avec de l'eau et du savon.

TABLEAU 4 : SYNTHÈSE DE L'ORIENTATION II

AXES D'AMENAGEMENT	OBJECTIFS PRIORITAIRES	COMMUNES
Axe 5 : La restauration des sols et des ressources ligneuses	OP17 : renforcer les campagnes de reboisement	Ens. Communes
	OP18 : Développer les campagnes d'IEC/CCC	Ens. Communes
	OP19 : vulgariser l'utilisation des foyers améliorés	Ens. Communes
	OP20 : promouvoir l'arboriculture fruitière	Ens. Communes
	OP21 : renforcer les capacités des producteurs en techniques de CES/DRS	Ens. Communes
	OP 22: élaborer des conventions locales de gestion des Ressources Naturelles	Ens. Communes
	OP23 : promouvoir l'utilisation d'engrais organiques	Ens. Communes
	OP24 : Promouvoir l'élaboration des Schémas Communaux d'Aménagement du Territoire des communes	Ens. Communes
Axe 6 : Le renforcement des capacités humaines et institutionnelles dans le domaine de l'hygiène et l'assainissement	OP25: élaborer des Plans Stratégiques d'Assainissement des localités	Ens. Communes
	OP26: Sensibiliser les populations sur les dangers liés à l'insalubrité	Ens. Communes
	OP27: renforcer les actions de lutte contre la prolifération et l'usage abusif des pesticides	Ens. Communes
Axe 7: La préservation de la biodiversité et l'adaptation au changement climatique	OP28: Promouvoir des pratiques environnementales et durables pour la préservation de la biodiversité et l'adaptation au changement climatique	Ens. Communes
	OP29 : L'Elaboration des outils de planification prenant en compte les changements climatiques	Ens. Communes
	OP30 : Développer la problématique environnementale dans les programmes de formation des écoles à tous les niveaux	Ens. Communes

CARTE 6: FORMATION VÉGÉTALE DANS LE CERCLE DE DIOÏLA



4.3 L'AMELIORATION DE L'ACCES AUX SERVICES SOCIAUX DE BASE

Il faut signaler que l'Aménagement du Territoire au niveau décentralisé est aussi l'affaire des pouvoirs publics, notamment l'Etat. En matière d'éducation, de santé, de l'accès à l'eau potable et à l'énergie la responsabilité de l'Etat est aussi engagée à côté de celle des collectivités décentralisées. Cependant, force est de reconnaître que les services sociaux de base étant des services de proximité, leur gestion interpelle davantage les acteurs locaux.

AXE 8 : LE RENFORCEMENT DU SYSTÈME ÉDUCATIF

Il est admis qu'aucun décollage économique n'est possible sans un enseignement de masse et de qualité. Le cercle de Dioïla à l'instar des autres cercles du pays, est confronté aux difficultés récurrentes d'insuffisance de salles de classes, de personnel enseignant qualifié et de matériels didactiques. Le système connaît également une déperdition scolaire quelque peu inquiétante (surtout chez les filles) et de faibles rendements scolaires, toutes choses qui nécessitent la mise en œuvre de mesures vigoureuses pour garantir au système éducatif un envol durable.

Les effets induits de l'éducation pourront se manifester par une meilleure fréquentation des populations des services de santé, ce qui peut contribuer largement à la baisse des taux de fécondité, de morbidité et de mortalité à plusieurs niveaux.

Le Cercle doit vaincre l'hostilité à la scolarisation de certaines populations, construire et équiper un nombre important de salles de classe, recruter un personnel de qualité, diversifier la formation en mettant l'accent sur la formation qualifiante et professionnelle.

Les actions stratégiques à mener dans le cadre de la mise en œuvre du SLAT porteront sur plusieurs activités et concerneront toutes les communes.

OP 31 : Soutenir le maintien des filles à l'école et l'alphabétisation des femmes

Il est important d'accorder une place de choix à l'éducation de la petite fille, future femme de demain. La perception de la femme qui l'oblige à s'occuper de la famille et de partager sa vie entre les grossesses et les travaux domestiques doit pouvoir évoluer avec une scolarisation forte des filles et une alphabétisation accrue des femmes. L'éducation est l'un des moyens majeurs par lesquels la femme peut acquérir, le savoir-faire, les connaissances et les moyens d'action essentiels pour se positionner et participer au processus de développement.

Les femmes analphabètes surtout du milieu rural, d'une manière générale, sous-estiment leurs facultés nécessaires leur permettant de participer aux décisions politiques et administratives au moins au niveau local. Pour ce faire il faut envisager les priorités suivantes :

- mener des campagnes IEC/CCC à l'endroit des populations pour une inscription et un maintien des filles à l'école à travers :
- encourager le recrutement d'un grand nombre d'enseignants du sexe féminin (une stratégie qui a pour objectif de stimuler la fréquentation scolaire des filles et qui a donné des résultats probants dans plusieurs expériences) ;
- promouvoir l'émulation pour les filles et les parents des filles scolarisées.

OP 32 : Développer les infrastructures scolaires, les équipements et renforcer le personnel dans tous les ordres d'enseignement

Les infrastructures et équipements scolaires de base constituent le socle de la formation académique. Leurs nombre, qualité et performances sont déterminants dans la qualité de l'enseignement. L'objectif est d'assurer l'éducation pour tous, surtout au niveau primaire, l'idéal étant " un village, une école". Il sera entrepris dans la mise en œuvre du SLAT au niveau de tous les ordres d'enseignement :

- des programmes de construction et d'équipement de nouvelles salles de classe en matériaux durs et la réhabilitation d'anciennes ;
- le recrutement de personnel qualifié et en nombre suffisant ;
- la réalisation d'infrastructures scientifiques (laboratoires, salles informatiques) ;
- la réalisation d'infrastructures culturelles (bibliothèques, salles de lecture, salles de jeu, salles de spectacle, etc.);
- l'aménagement d'infrastructures et équipements sportifs au sein des établissements scolaires.

OP 33 : Promouvoir la formation pratique et professionnelle

Il s'agira d'orienter très tôt la formation vers les besoins de la vie quotidienne (formation technique et professionnelle) et l'adapter aux besoins des acteurs du développement. Pour ce faire, il nécessitera de créer des centres de formation dans les différents secteurs et doter ces centres en équipements et ateliers performants en vue de lier la formation théorique à la pratique tout en assurant les mesures d'accompagnement.

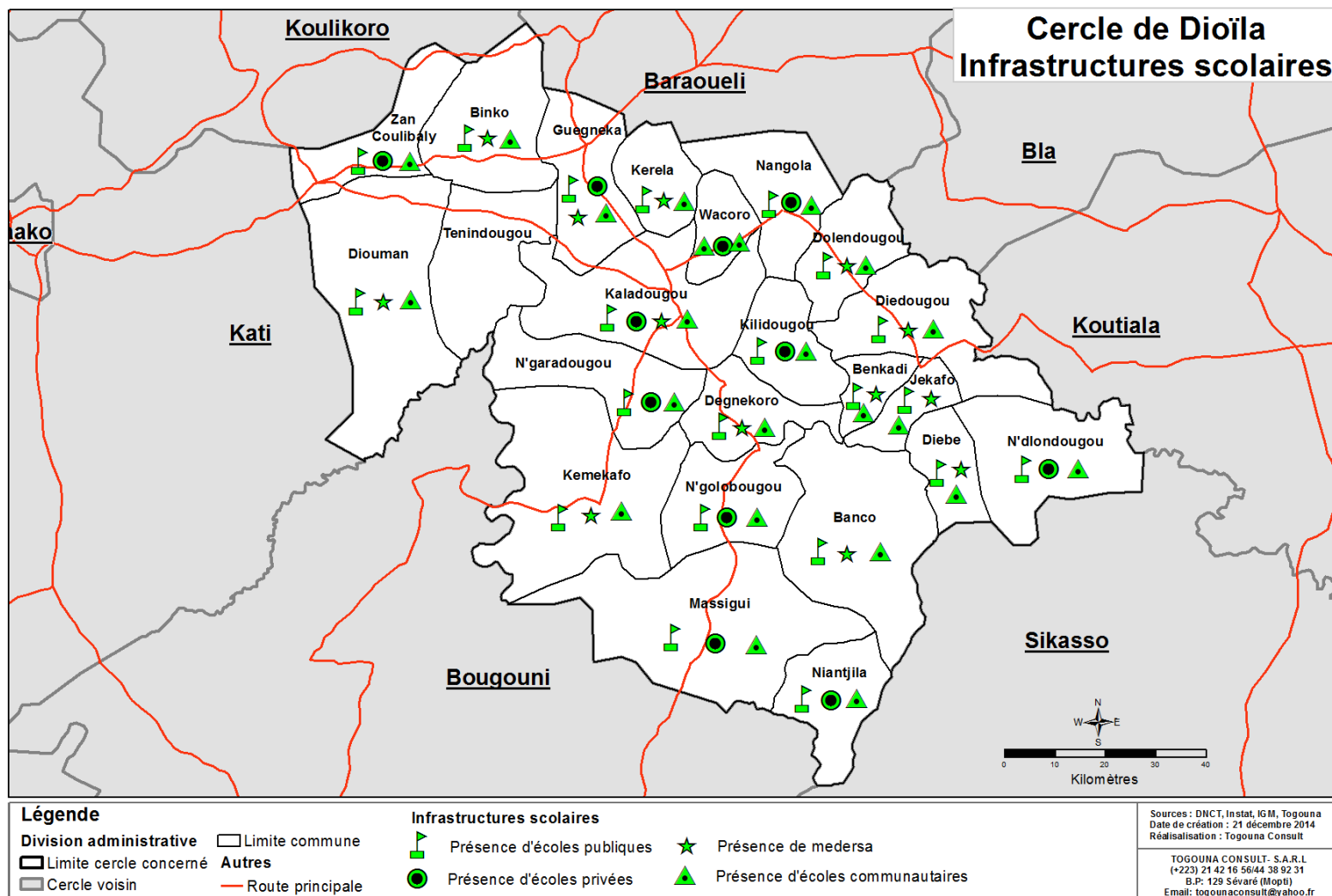
OP 34 : Renforcer l'alphabétisation et la promotion des langues nationales

Il faut noter que dans le cercle de Dioïla une frange importante de la population âgée de 15 ans (plus de 2/3) ne sait ni lire, ni écrire dans une langue quelconque. La proportion est plus importante chez la population féminine. Ce fort taux d'analphabétisme est un véritable frein au développement économique et social puisque synonyme d'ignorance. Il s'agira ici de mettre en œuvre de programme vigoureux de promotion de l'alphabétisation et des langues nationales par :

SCHEMA LOCAL D'AMENAGEMENT DU TERRITOIRE DU CERCLE DE DIOILA 2015-2040

- la promotion de centres d'alphabétisation;
- la sensibilisation de la population pour une meilleure fréquentation des centres d'alphabétisation;
- la mise en place d'un mécanisme de financement de l'éducation non formelle.

CARTE 7: CARTE DES INFRASTRUCTURES SCOLAIRES DU CERCLE DE DIOÏLA



AXE 9: L'AMÉLIORATION DE L'ACCÈS AUX SERVICES DE SANTÉ

Dans le cercle de Dioïla, comme partout ailleurs dans le pays, les soins de santé de base sont dispensés au niveau des CSCOM (Centre de Santé Communautaire), les soins secondaires au niveau du Centre de santé de référence (CSRéf) situé au chef-lieu de cercle, les soins tertiaires et spécialisés sont pris en charge au niveau du chef-lieu de région ou dans les centres hospitaliers universitaires situés dans le district de Bamako et dans la ville de Kati. La situation sanitaire dans le cercle se caractérise par des taux de prévalence élevés du paludisme, de maladies hydriques, des infections respiratoires aiguës, une couverture vaccinale faible et un accès faible à la planification familiale.

La vétusté et le sous-équipement de plusieurs infrastructures, l'insuffisance du personnel socio-sanitaire en qualité et en quantité et la faible fréquentation des services socio-sanitaires constituent de véritables obstacles au développement du sous-secteur. On assiste à l'accroissement du nombre d'enfants malnutris, à la forte prévalence de plusieurs maladies, à une contre-performance de la santé de la reproduction, toutes choses influant négativement le développement social.

L'amélioration du niveau de santé et d'hygiène du cercle passe par une meilleure fréquentation des structures sanitaires, l'amélioration des infrastructures sanitaires et de leurs équipements, le renforcement du personnel, la disponibilité en médicaments.

OP 35 : Renforcer les infrastructures, les équipements, le personnel qualifié, la disponibilité en médicaments et la lutte contre la vente illicite des médicaments.

Plusieurs structures sanitaires souffrent d'une insuffisance d'équipements appropriés ou de personnel requis. Il sera entrepris de:

- le développement des structures de premier référence ou leur réhabilitation ;
- le développement des structures de deuxième référence ou leur réhabilitation ;
- le renforcement du personnel en nombre et en qualité ;
- le renforcement des équipements nécessaires à un meilleur fonctionnement des structures sanitaires ;
- l'augmentation de l'offre en médicaments essentiels pour un meilleur accès des populations.

OP 36 : Assurer la promotion de la santé maternelle et infantile

La promotion de la Santé de la Reproduction est un gage de la promotion de la femme et d'un bien-être familial. Elle doit passer par les stratégies suivantes:

- obtenir l'adhésion de franges importantes de femmes au planning familial ;
- faire fonctionner normalement le système de référence évacuation ;
- promouvoir la prévention des maladies endémiques (paludisme, diarrhées, fièvre typhoïde, etc.) ;
- renforcer l'enseignement des pratiques d'hygiène dans les classes primaires.

OP 37 : Promouvoir et développer des activités de santé publique (nutrition, vaccination etc.)

AXE 10 : LA LUTTE CONTRE LE VIH, LE SIDA ET LES INFECTIONS SEXUELLEMENT TRANSMISSIBLES

Il s'agira de renforcer les mécanismes de prise en charge socio médicale des personnes infectées et affectées par le VIH de mener des actions vigoureuses de lutte contre le VIH et le Sida pour contribuer à l'atteinte de l'objectif : « zéro nouvelle infection, zéro stigmatisation et zéro décès dus au Sida ». Il en sera ainsi pour les IST dont les impacts sont visibles sur la santé des adolescents

OP 38 : Améliorer la prévention et l'accès aux traitements du VIH et du SIDA,

Pour la mise en œuvre de cet OP, il sera entrepris :

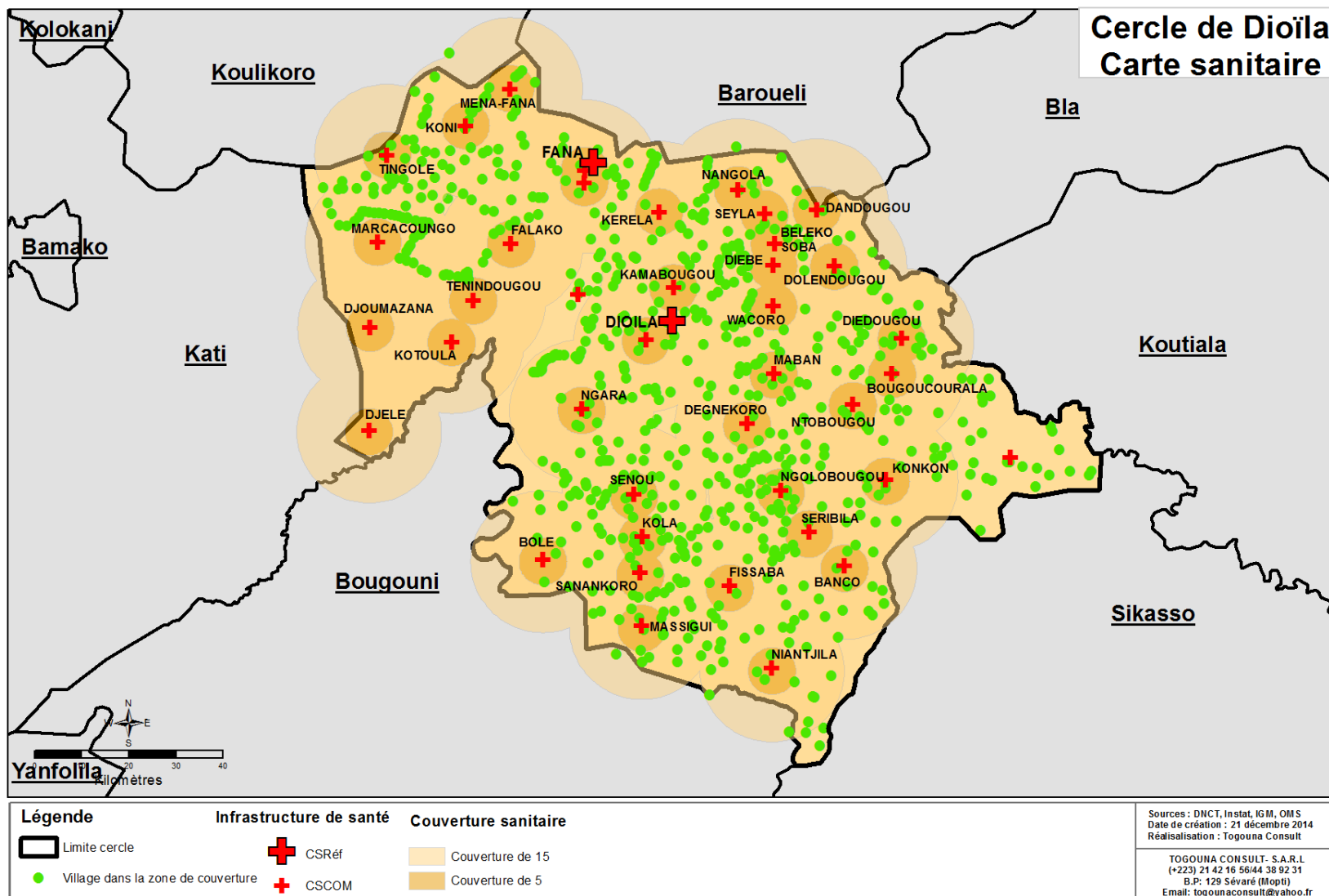
- l'organisation de journées d'information, d'éducation et de communication auprès des populations vulnérables et spécifiques sur le VIH, le SIDA et les MST ;
- l'approvisionnement régulier des structures sanitaires en médicament ARV, en réactifs et autres médicaments pour les MST;
- la formation du personnel dans la prise en charge du VIH et SIDA

OP 39 : RENFORCER LA PRISE EN CHARGE PSYCHOSOCIALE, ECONOMIQUE ET SPIRITUELLE DES PERSONNES VIVANT AVEC LE VIH, DES PERSONNES AFFECTEES ET DES GROUPES VULNERABLES

Il s'agira de :

- soutenir les personnes infectées ou affectées par le VIH et SIDA et leurs familles;
- contribuer à l'atténuation des impacts socioéconomiques du VIH et du SIDA.

CARTE 8: CARTE SANITAIRE DU CERCLE DE DIOÏLA



AXE 11 : L'AMÉLIORATION DE L'ACCÈS À L'EAU POTABLE

Plusieurs villages ne disposent d'eau potable et un nombre élevé des forages équipés en pompe sont en panne. Cette situation fait que la quantité d'eau disponible ne couvre pas intégralement les besoins en eau potable des habitants si on considère qu'un point d'eau est destiné à 400 personnes (norme nationale). Aussi, dans plusieurs localités, le cheptel et les populations partagent les mêmes sources d'eau. Il faut améliorer et étendre le réseau d'adduction d'eau potable sur l'ensemble du territoire à l'horizon du SLAT.

OP 40: Améliorer la desserte en eau potable

Plusieurs stratégies seront à entreprendre :

- le renforcement des infrastructures d'approvisionnement en eau potable;
- la réhabilitation des anciennes infrastructures d'approvisionnement en eau potable;
- l'organisation de circuits de distribution de pièces de rechange des équipements ;
- le renforcement des capacités humaines et institutionnelles des artisans réparateurs ;
- l'implication des femmes dans la gestion de l'eau potable aussi bien en milieu rural qu'en milieu urbain;
- l'incitation à l'investissement privé dans le secteur de l'eau ;
- la recherche de nouvelles sources de financement pour l'extension des réseaux d'eau vers les ménages pauvres;
- la dynamisation des organes de gestion de points d'eau.

AXE 12: L'AMÉLIORATION DE L'ACCÈS À L'ÉNERGIE

La couverture en énergie domestique reste encore très faible, il en est de même pour les besoins des services du secteur secondaire qui restent en grande partie insatisfaits.

OP 41 : Développer l'accès à l'énergie électrique pour tous les usages

L'énergie électrique est un élément structurant de tout développement. Il faut à cet effet, étendre le réseau de transport et de distribution d'énergie électrique à toutes les communes pour leur permettre d'amorcer leur essor d'urbanisation.

OP 42 : Diversifier les sources d'énergie et leur accessibilité

La production de l'énergie électrique demande des investissements très onéreux. Il doit être exploré les sources d'énergie alternatives comme l'énergie solaire, le biogaz et l'énergie éolienne.

AXE 13 : LA MAÎTRISE DE LA CROISSANCE DÉMOGRAPHIQUE

La forte croissance démographique analysée précédemment conclue que le cercle doit faire face dans les prochaines décennies à des besoins croissants en services sociaux de base et en infrastructures et équipements collectifs de tout genre. La question est de savoir comment le cercle va faire face à

l'importante croissance démographique pour préserver ses efforts de développement tout en respectant les pratiques sociales en vigueur dans les communautés ?

L'un des objectifs de l'Aménagement du Territoire est aussi de parvenir à une répartition spatiale équilibrée de la population, cela suppose qu'un certain nombre de facteurs sont maîtrisés.

OP 43 : Promouvoir les services de planification familiale dans les activités de santé maternelle et infantile

La planification familiale permet à la femme de commencer et de mettre fin à sa période reproductive à un âge approprié, d'espacer les naissances et d'avoir le nombre d'enfants désirés. Elle permet également, de minimiser les risques de contracter les maladies sexuellement transmissibles (MST) qui prédisposent au développement de complications pendant la grossesse. A cet effet, plusieurs stratégies sont à mettre en œuvre.

OP 44: Soutenir les campagnes d'information et de sensibilisation sur les avantages de la planification familiale

Il s'agira d'utiliser une communication de proximité avec des canaux culturellement acceptables, dans les poches de forte fécondité, auprès des populations notamment les femmes et les leaders religieux. Ces activités de sensibilisation seront accompagnées de campagnes de plaidoyer à l'endroit des décideurs en vue d'un changement de comportement ;

AXE 14: LA PROMOTION DES DROITS DE LA FEMME ET DE L'ENFANT

L'éducation et le respect de la législation sur les femmes constituent leurs droits. Il est démontré que ces droits contribuent largement à l'autonomisation de la femme. Malheureusement, le mariage précoce, le lévirat, le sororat, les grossesses non désirées, la polygamie, la marginalisation sociale sont entre autres des pratiques qui ne permettent pas à la femme de s'épanouir et de décider de l'orientation qu'elle souhaite donner à sa vie.

OP 45: Contribuer au développement d'un leadership féminin

La contribution de la femme au développement du cercle passera par la promotion d'un nouveau type de femme ayant des responsabilités accrues et ayant accès aux instances de décision. Les concepts de « femme et politique », « femme et entrepreneuriat », « femme et gestion des ressources naturelles » seront à développer à travers :

- l'allégement des tâches quotidiennes par la promotion d'équipements domestiques (moulins, décortiqueuses) ;

SCHEMA LOCAL D'AMENAGEMENT DU TERRITOIRE DU CERCLE DE DIOILA 2015-2040

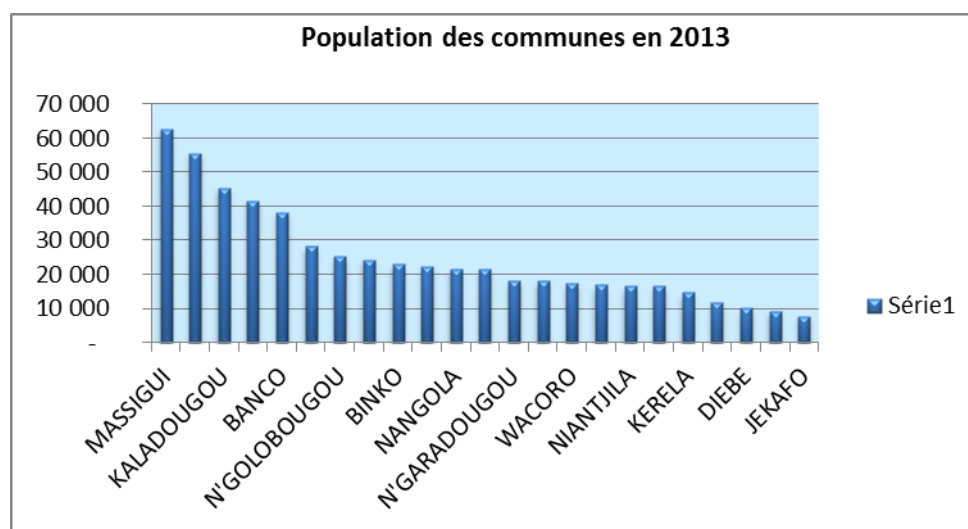
- la représentation accrue des femmes dans le processus de planification et de budgétisation des projets/programmes;
- la participation des femmes à des postes de décision et électifs

OP 46: Améliorer les connaissances des femmes sur leurs droits

Le renforcement de la connaissance des femmes de leurs droits est un gage de promotion économique et sociale. La valorisation de la contribution de la femme et de ses opinions peut également contribuer à l'essor économique et social du cercle.

OP 47 : Lutter contre les violences faites aux femmes et aux filles

La lutte contre les violences faites aux femmes et aux filles doit être farouchement menée pour préserver l'égalité des chances. Il s'agira d'agir sur les barrières juridiques, économiques, politiques, sociales et culturelles afin que le sexe ne soit plus un déterminant des rôles sociaux, ni un facteur de discrimination. Le renforcement des capacités économiques des femmes, la lutte contre les pratiques néfastes à la femme et à la fille, la promotion des femmes à des postes de décision et électifs, l'alphabétisation des femmes sont des enjeux majeurs qui doivent faire l'objet d'actions rigoureuses.



GRAPHIQUE 2: POPULATION PAR COMMUNE

La commune rurale de Massigui reste la commune la plus peuplée du cercle en renfermant 11,1% de la population totale du cercle, la seule commune dépassant le seuil de 10% de la population du cercle. Elle est suivie de la commune de Guégnéka (9,8 %) qui a pour chef-lieu Fana et la commune de Kaladdougou (8%), commune chef-lieu de cercle. Les communes de Diébé, Benkadi et Jèkafo sont les moins peuplées avec respectivement 1,8%, 1,6% et 1,4% de la population du cercle.

AXE 15 : LA PROMOTION DES BESOINS SPÉCIFIQUES DES JEUNES ET DES PERSONNES ÂGÉES

La frange jeune représente démographiquement une tranche importante de la population. Cette population est essentiellement rurale. La problématique des jeunes se pose en termes d'accès aux ressources économiques, à la santé de la reproduction, à l'emploi et à la formation. Les personnes du troisième âge sont dans leur majorité confrontées à des maladies liées à la vieillesse.

OP 48 : Promouvoir la création d'emplois et de revenus pour les jeunes

La question de l'emploi est une préoccupation majeure dans le Cercle. Avec une forte population rurale et les incertitudes des campagnes agricoles, on observe depuis quelques décennies un fort taux d'exode rural et de sous-emploi. La situation de l'emploi et de la formation se caractérise dans le cercle par une faible qualification des jeunes non diplômés et un faible potentiel d'auto-emploi. Cependant, il existe plusieurs opportunités de création d'emplois dans le secteur rural et dans le secteur secondaire (commerce, artisanat, tourisme, agro-industrie, etc.). Il faut faciliter l'accès des jeunes ruraux aux crédits équipement

OP 49: Promotion de l'intégration socio-éducative des jeunes

Il s'agit de mener des campagnes d'informations et de sensibilisation à l'endroit des jeunes ruraux et des leaders d'opinion sur les problèmes liés à l'exode rural. Les jeunes ont aussi besoin de s'épanouir à travers :

- le développement des activités sportives, artistiques et culturelles ;
- l'information sur les grandes pandémies comme le VIH, le SIDA et les MST ;
- la santé reproductive ;
- un plus grand accès aux NTIC ;
- la connaissance de leurs droits et devoirs.

OP 50 : Promotion la prise en charge des personnes âgées

Il faut assurer la prise en charge de ces personnes vulnérables par des services spécialisés. Il convient de : - les organiser en association pour entreprendre des Activités Génératrices de Revenus ; - mettre en œuvre des stratégies favorisant la réduction de la pénibilité due à l'âge (facilité dans les transports et lieux publics, réalisation d'espaces de repos, etc.).

TABLEAU 5 : SYNTHÈSE DE L'ORIENTATION III

AXES D'AMENAGEMENT	OBJECTIFS PRIORITAIRES	NIVEAU D'EXECUTION
Axe 8 : Le renforcement du système éducatif	OP31 : Soutenir le maintien des filles à l'école et l'alphabétisation des femmes	Ens. Communes
	OP32 : Développer les infrastructures scolaires, les équipements et renforcer le personnel dans tous les ordres d'enseignement	Ens. Communes
	OP33 : Promouvoir la formation pratique et professionnelle	Ens. Communes
	OP34 : Renforcer l'alphabétisation et la promotion des langues nationales	Ens. Communes

Axe 91 : L'amélioration de l'accès aux services de santé	OP35 : Renforcer les infrastructures, les équipements, le personnel qualifié, la disponibilité en médicaments et la Lutte contre la vente illicite des médicaments	Ens. Communes
	OP36 : Assurer la promotion de la santé maternelle et infantile	Ens. Communes
	OP37 : Promouvoir et développer des activités de santé publique (nutrition, vaccination etc.	Ens. Communes
Axe 10 : La lutte contre le VIH, le SIDA et les Infections Sexuellement Transmissibles	OP38 : Améliorer la prévention et l'accès aux traitements du VIH et du SIDA	Ens. Communes
	OP 39 : Renforcer la prise en charge psychosociale, économique et spirituelle des personnes vivant avec le VIH, des personnes affectées et des groupes vulnérables	Ens. Communes
Axe 11 : L'amélioration de l'accès à l'eau potable	OP40: Améliorer la desserte en eau potable	Ens. Communes
Axe 12: L'amélioration de l'accès à l'énergie	OP41 : Développer l'accès à l'énergie électrique pour tous les usages	Ens. Communes
	OP42 : Diversifier les sources d'énergie et leur accessibilité	Ens. Communes
Axe 13: La maîtrise de la croissance démographique	OP43 : Promouvoir les services de planification familiale dans les activités de santé maternelle et infantile	Ens. Communes
	OP 44: Soutenir les campagnes d'information et de sensibilisation sur les avantages de la planification familiale	Ens. Communes
Axe 14: La promotion des droits de la femme et de l'enfant	OP45: Contribuer au développement d'un leadership féminin	Ens. Communes
	OP46: Améliorer les connaissances des femmes sur leurs droits	Ens. Communes
	OP47 : Lutter contre les violences faites aux femmes et aux filles	Ens. Communes
Axe 15: La promotion des besoins spécifiques des jeunes et des personnes âgées	OP48 : Promouvoir la création d'emplois et de revenus pour les jeunes	Ens. Communes
	OP49: Promotion de l'intégration socio-éducative des jeunes	
	OP50 : Promouvoir la prise en charge des personnes âgées	

4.4 LE DEVELOPPMENT DES RESEAUX, INFRASTRUCTURES ET EQUIPEMENTS

Le développement à long terme d'une localité peut être entravé par l'enclavement. En effet, les voies et les moyens de communication et de télécommunication constituent des facteurs essentiels pour l'accès aux services sociaux de base, l'évacuation des productions locales, les mouvements des personnes, les échanges culturels et commerciaux, l'intégration économique, etc. Aujourd'hui aucune économie ne peut se développer en autarcie en raison du phénomène de mondialisation qui a conduit au concept de « village planétaire ».

Dans le cercle de Dioïla, la route est le mode de transport le plus utilisé et assure l'essentiel du trafic. Le réseau routier, long de quelques centaines de km, est constitué de routes à caractère national, régional ou local revêtu ou non. Plusieurs localités reliées par des pistes permanentes ou non permanentes sont difficiles d'accès, surtout pendant l'hivernage.

Le transport ferroviaire, le transport fluvial et le transport aérien ne sont pas connus dans le cercle. Le réseau de télécommunications est desservi par la SOTELMA. Avec l'avènement de la téléphonie mobile, tous les chefs-lieux de commune ainsi que certains gros villages sont couverts par les réseaux Orange et/ou Malitel. Par ailleurs, bien que timide encore, l'installation de connexions à internet commence à voir le jour dans le cercle. En matière de réseaux de radios et télévisions, la région compte des radios privées installées pour la plupart dans les chefs-lieux de communes. Leur rayon de desserte dépasse rarement les 100 km. La Télévision nationale couvre une bonne partie du territoire local.

Dans le cercle, on déplore également l'insuffisance d'équipements et d'infrastructures de télécommunication toutes choses qui constituent des freins à la liaison avec les autres cercles, le chef-lieu de la région, le reste du pays et au-delà.

AXE 16 : LE DÉSENCLAVEMENT DES ZONES DE PRODUCTION

A cause de l'enclavement, les marchés de collecte des produits de crue sont souvent d'accès difficile aux plans physique et économique et les prix aux producteurs ne sont pas incitatifs, ce qui conduit à la paupérisation des producteurs. Il faut envisager des stratégies visant à permettre la promotion des échanges.

OP 51 : Désenclaver les zones de production et périphériques

Les zones de production doivent être désenclavées en priorité. Cela permettra un meilleur écoulement des produits sur les différents marchés et le ravitaillement des zones déficitaires.

Le désenclavement des zones périphériques aux zones de productions qui servent de transit pourront desservir à leur tour d'autres zones.

OP 52 : Entretenir et réhabiliter les infrastructures routières existantes

La dégradation de plusieurs pistes et routes est visible en raison du manque de maintenance ;

OP 53: moderniser les axes importants

Compte tenu de l'augmentation du trafic sur certains axes, il sera nécessaire de rendre ces axes plus adaptables aux exigences des grands flux.

AXE 17 : LE DÉVELOPPEMENT DES MOYENS DE COMMUNICATION, DE TÉLÉCOMMUNICATIONS ET DES TECHNOLOGIES DE L'INFORMATION ET DE LA COMMUNICATION

Le développement des télécommunications au sein des institutions publiques, des collectivités territoriales, des organisations de la Société Civile et du Secteur Privé peut garantir un échange régulier et efficace aux plans interne et externe. Il peut également permettre d'asseoir les bases d'une cohésion sociale et économique du cercle. Il sera envisagé de :

OP 54 : Développer les infrastructures et systèmes de télécommunication (cyber cafés, télé centres, etc.) dans toutes les communes ;**OP 55 : Promouvoir l'accès à la connexion Internet haut débit**

Dans tout le cercle pour renforcer l'interaction dans les affaires publiques et parapubliques entre les institutions publiques, les collectivités territoriales, les organisations de la Société Civile et du Secteur Privé ;

OP 56 : Assurer la promotion des TIC dans les écoles fondamentales, secondaires et professionnelles

Il faut initier les élèves, dès le jeune âge, à la fonction et à l'utilisation des TIC et intégrer des modules de formation des TIC dans tous programmes de tous les ordres d'enseignement.

OP 57 : Améliorer les couvertures géographique et démographique des moyens audiovisuels et radiophoniques

La radio et la TV demeurent incontestablement les meilleurs moyens de communication pour des populations en majorité analphabètes. Ces moyens peuvent être gérés par les secteurs public, privé ou communautaire.

OP 58 : Considérer l'information et la communication comme des supports de développement

Il s'agit d'accorder à l'information et à la communication une attention particulière dans la programmation des activités économiques et leur conférer un rôle transversal.

OP 59 : Favoriser l'extension de la téléphonie rurale et des GSM

AXE 18 : LE DÉVELOPPEMENT DES INFRASTRUCTURES DE TRANSPORTS, DE STOCKAGE ET DE CONDITIONNEMENT ET L'URBANISATION

Le transport dans toutes ses dimensions, est un atout pour le développement des activités économiques du cercle. Les grandes agglomérations doivent être inter reliées de façon efficace, entre eux. Le bon fonctionnement des transports et une bonne accessibilité aux télécommunications sont des conditions indispensables au renforcement de la compétitivité des territoires, et par conséquent de la cohésion sociale et économique du cercle. Le cercle de Dioïla se trouve dans une configuration géographique qui le rapproche de la capitale nationale Bamako où se trouve concentré l'essentiel des activités industrielles du pays.

OP 60 : Développer le transport inter urbain tout en le modernisant

Le réseau de transport inter urbain joue un rôle majeur dans le développement local car il constitue un facteur essentiel d'intégration des différentes localités dans la vie socio-économique du Cercle. Il s'agira de soutenir une meilleure accessibilité par l'articulation des systèmes de transport locaux, régionaux et nationaux, voire sous régionaux.

OP 61 : Aménager des gares routières dans toutes les communes

Dans plusieurs communes du cercle, il n'existe que des gares routières spontanées, insalubres, sans infrastructures d'accueil et sans aucune mesure de sécurité. Le développement du transport passe aussi par l'aménagement des gares routières.

OP 62 : Aménager des magasins de conditionnement et d'entreposage dans toutes les communes ;

OP 63 : Planifier l'urbanisation des chefs-lieux de commune

Les communes se peuplent et demandent de plus en plus des services urbains. L'urbanisation exige une planification de l'occupation de l'espace. La meilleure stratégie de planifier ce développement urbain est de doter les communes de Schémas Directeurs d'Urbanisme de commune. Cet outil fait une occupation

optimale de l'espace en prévoyant des zones d'habitation, des zones commerciales, des zones de services collectifs, administratifs, etc. Il prévoit aussi des services de voirie, de sécurité.

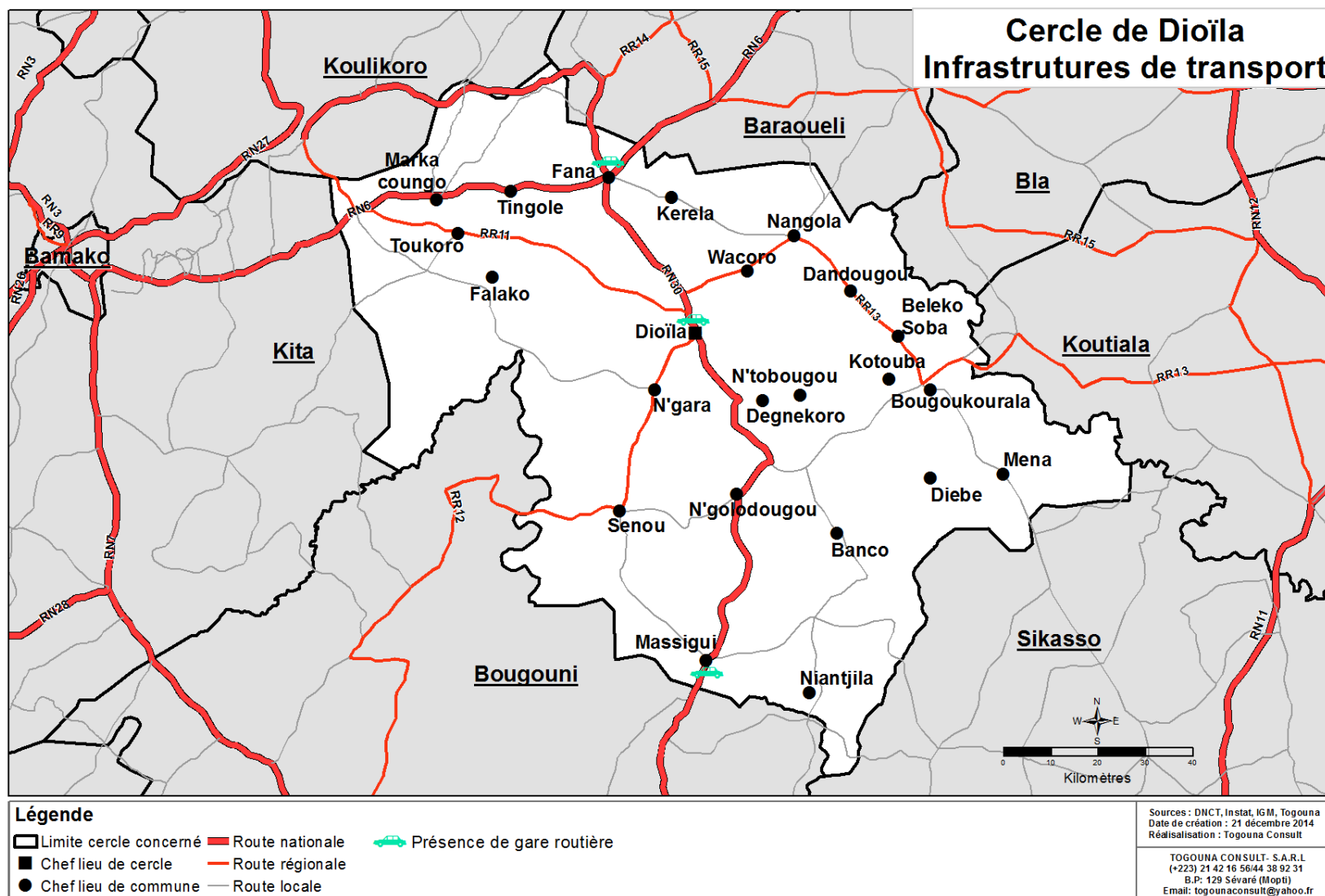
OP 64 : Promouvoir la stratégie de logements sociaux

L'accès au logement qui se traduit par une demande de plus en plus croissante exigera à moyen terme la promotion de logements sociaux adaptés aux réalités locales. Cela provoquera cependant une forte pression sur le patrimoine foncier du Cercle.

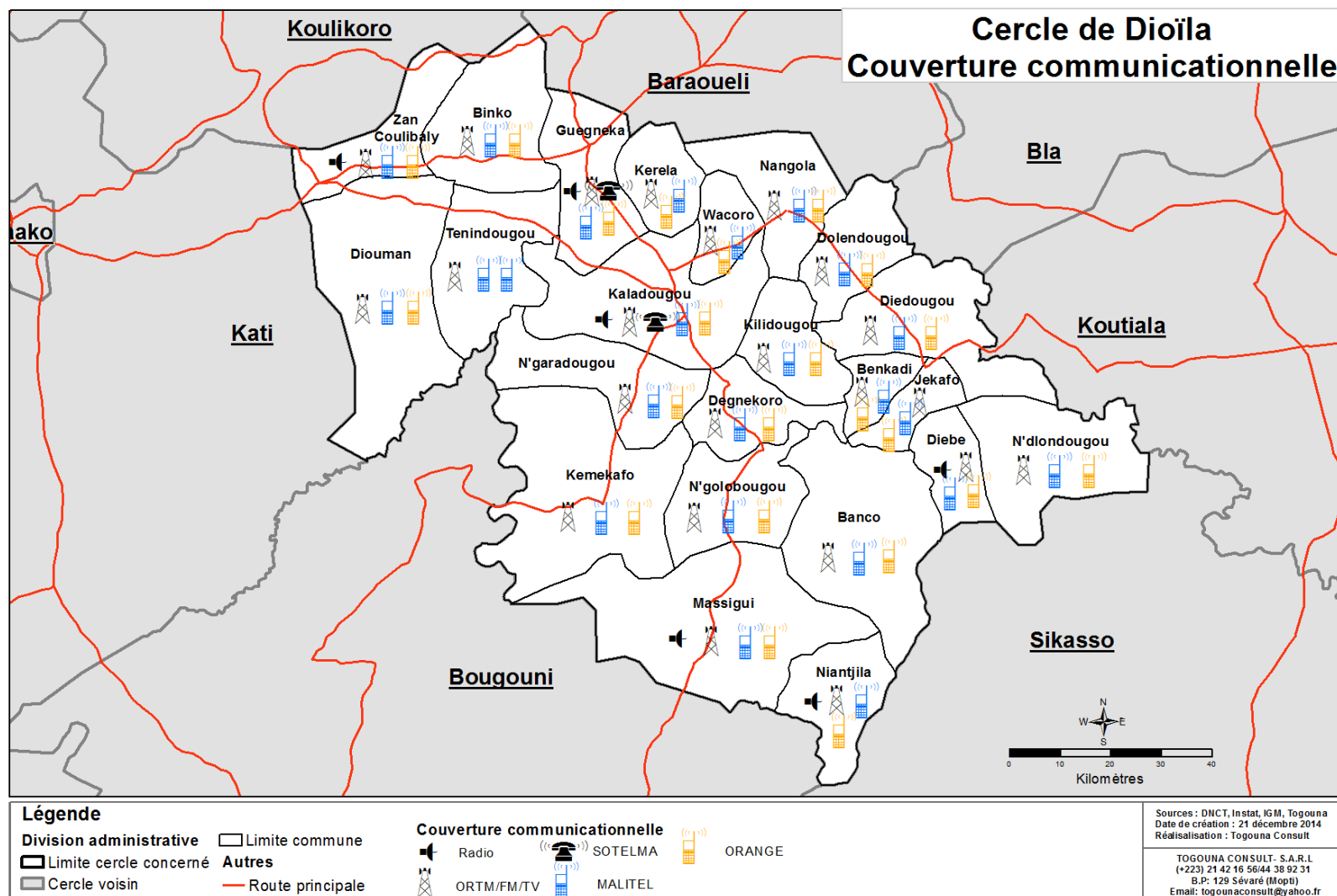
TABLEAU 6 : SYNTHÈSE DE L'ORIENTATION IV

AXES D'AMENAGEMENT	OBJECTIFS PRIORITAIRES	NIVEAU D'EXECUTION
Axe 16 : Le désenclavement des zones de production	OP51 : Désenclaver les zones de production et périphériques	Ens. communes
		Ens. communes
	OP52 : Entretenir et réhabiliter les infrastructures routières existantes	Ens. communes
	OP53: moderniser les axes importants	Ens. Communes notamment RN 30 et RR 15
Axe 17 : le développement des moyens de communication, de télécommunications et des technologies de l'information et de la communication	OP54 : Développer les infrastructures et systèmes de télécommunication (cyber cafés, télé centres, etc.) dans toutes les communes	Ens. communes
	OP55 : Promouvoir l'accès à la connexion Internet haut débit	Ens. communes
	OP56 : Assurer la promotion des TIC dans les écoles fondamentales, secondaires et professionnelles	Ens. communes
	OP57 : Améliorer les couvertures géographique et démographique des moyens audiovisuels et radiophoniques :	Ens. communes
	OP58 : Considérer l'information et la communication comme des supports de développement	Ens. communes
	OP 59 : Favoriser l'extension de la téléphonie rurale et des GSM (Global System for Mobile)	Ens. communes
Axe 18 : Le développement des infrastructures de transports, de stockage et de conditionnement et l'urbanisation	OP 60 : Développer le transport inter-urbain tout en le modernisant ;	Ens. communes
	OP 61 : Aménager des gares routières dans toutes les communes ;	Ens. communes
	OP 62 : Aménager des magasins de conditionnement et d'entreposage dans toutes les communes ;	Ens. communes
	OP63 : Planifier l'urbanisation des Chefs lieux de commune	Ens. communes
	OP64 : Promouvoir la stratégie de logements sociaux	Ens. communes

CARTE 9: INFRASTRUCTURES DE TRANSPORT



CARTE 10: COUVERTURE COMMUNICATIONNELLE



4.1 LA PROMOTION DE LA BONNE GOUVERNANCE, DE LA DECENTRALISATION, DE LA PAIX ET DE LA SECURITE

En optant pour une décentralisation intégrale, l'Etat malien a voulu renforcer la démocratie locale par la désignation par les populations elles-mêmes des personnes qui doivent gérer leurs affaires. Ce mode de gestion nécessite la participation de tous les acteurs à la gestion de ces affaires. Les rôles doivent être définis pour chaque acteur afin de clarifier les responsabilités. Le processus de décentralisation devenu irréversible, il convient de promouvoir une gouvernance participative afin de contribuer à la réalisation des objectifs de développement.

Le Mali a connu pendant les années 2012 et 2013 une période d'insécurité sans précédent suite à l'occupation des régions du nord du pays par des groupes armés. Cette situation a fortement perturbé la quiétude des populations et a solidement dégradé le climat de paix et de sécurité que le pays a connu jusque-là. Les effets perceptibles ont été le départ de plusieurs partenaires, la morosité de la vie économique, la perturbation des activités de plusieurs secteurs (administration, éducation, santé commerce, affaires, etc.).

Une bonne gouvernance dans un contexte de décentralisation, l'instauration de la paix et de la sécurité sont des conditions sine qua non d'un développement durable.

AXE 19 : LA GOUVERNANCE ADMINISTRATIVE, POLITIQUE ET DÉMOCRATIQUE

Un certain nombre de stratégies doivent être conduites.

OP 65 : Renforcer les capacités de la Tutelle et des structures étatiques déconcentrées

Dans un contexte de décentralisation, l'Etat et ses services qui assurent les fonctions régaliennes et l'appui-conseil aux collectivités territoriales doivent avoir des compétences confirmées pour assumer ces rôles. Les représentants de l'Etat et des services techniques doivent voir leurs capacités renforcées aux plans humain, logistique et institutionnel.

OP 66 : Renforcer le dialogue entre élus locaux et administration/services techniques déconcentrés.

Il faut instituer un dialogue politique et technique entre la tutelle/services techniques déconcentrés et les CT. Cela permettra d'aboutir à une gestion concertée du développement à travers la mise en place d'organes mixtes de planification où tous les acteurs auront l'occasion de participer aux débats.



OP 67: Renforcer les compétences des Collectivités Territoriales ;

Dans un contexte de décentralisation, les CT jouent un rôle indéniable dans le développement local. Pour ce faire, il faut :

- renforcer les capacités humaines, techniques et logistiques des CT pour améliorer les services rendus aux populations et le cadre de collaboration avec les administrations déconcentrées ;
- accroître les capacités de mobilisation des ressources financières propres des CT ;
- mettre en œuvre un plan de transfert de compétences et de ressources aux CT.

OP 68 : Favoriser la participation de la société civile et du secteur privé dans le développement local

Dans un développement global et durable, une large concertation entre l'administration, les élus régionaux et locaux, la société civile, le secteur privé est une nécessité impérieuse. En effet, la société civile joue un rôle dynamique dans la mobilisation des individus, des groupes et des communautés et dans l'interaction sociale. Quant au secteur privé, il contribue à la promotion des investissements d'intérêt public et du climat des affaires.

OP 69 : Entretenir une culture de transparence au niveau des CT

Les actions à mener porteront sur:

- les restitutions publiques des bilans, comptes administratifs, rapports et autres activités publiques ;
- la sensibilisation des populations et leurs représentants sur leurs droits et devoirs vis-à-vis des CT ;

- la bonne organisation et un meilleur fonctionnement interne des CT ;
- un meilleur contrôle de la légalité et une plus grande assistance de l'Etat aux CT.

OP 70 : Promouvoir la paix et la sécurité :

Il s'agira ici de relever le défi de la préservation de la paix et de la sécurité, fortement menacées ces derniers temps dans le pays en général. L'instauration d'un climat de paix et de sécurité contribue à la stabilité et à la quiétude des populations, gages d'un développement harmonieux. Il s'agira à cet effet, de réduire de manière significative, voire supprimer complètement, les causes de l'insécurité. La mise en place de programmes spéciaux pour la paix, la sécurité et le développement sera nécessaire. Ces programmes devront lutter contre le terrorisme, le trafic de drogue, la prolifération des armes légères, la multiplication de bandes armées, le trafic de personnes, etc.

AXE 20 : LA PROMOTION DE LA CITOYENNETÉ

L'analphabétisme, la méconnaissance des institutions et des textes législatifs et réglementaires sont des facteurs qui éloignent les citoyens de la participation à la vie publique. Les institutions ne sont pas sollicitées par les citoyens car ceux-ci connaissent mal les services que ces institutions peuvent leur rendre. Les usagers des services publics de l'Etat et des CT restent dubitatifs quant à la capacité de ces services à réguler la vie publique.

OP 71 : Renforcer les connaissances des citoyens sur leurs droits et devoirs;

Par des communicateurs modernes et traditionnels et les mass medias il doit être fait une bonne diffusion des messages citoyens. Ces messages doivent amener les citoyens à changer de comportements.

OP 72 : Renforcer les connaissances des populations sur les politiques nationales

Cela doit amener les agents de l'administration publique à améliorer leurs prestations de services et leurs relations avec les usagers, à améliorer les moyens d'accès des citoyens à l'information.

OP 73 : Amener les Collectivités Territoriales à mieux maîtriser leurs rôles.

Cela pour mieux répondre aux besoins des citoyens et les rassembler autour des objectifs communs de développement.

AXE 21. SOUTENIR LA PARTICIPATION DES RESSORTISSANTS DE DIOÏLA INSTALLÉS À L'EXTÉRIEUR AU DÉVELOPPEMENT SOCIO-ÉCONOMIQUE DU CERCLE

Au Mali, un Ministère en charge des maliens de l'extérieur a été créé pour prendre en compte d'une part l'apport des maliens de l'extérieur dans l'économie nationale et d'autre part promouvoir l'intégration sous régionale et régionale. Les ressortissants de Dioïla installés à l'extérieur investissent beaucoup dans l'immobilier et dans les infrastructures socio-économiques. Des mesures doivent être prises pour encourager cette diaspora à investir davantage dans le cercle.

OP 74 : Accroître les transferts de fonds des expatriés

Il faut sécuriser le transfert des fonds par le renforcement des institutions financières et des services de transfert d'argent. Cette stratégie est largement attendue par les populations.

OP 75 : Renforcer la concertation et le dialogue avec la diaspora.

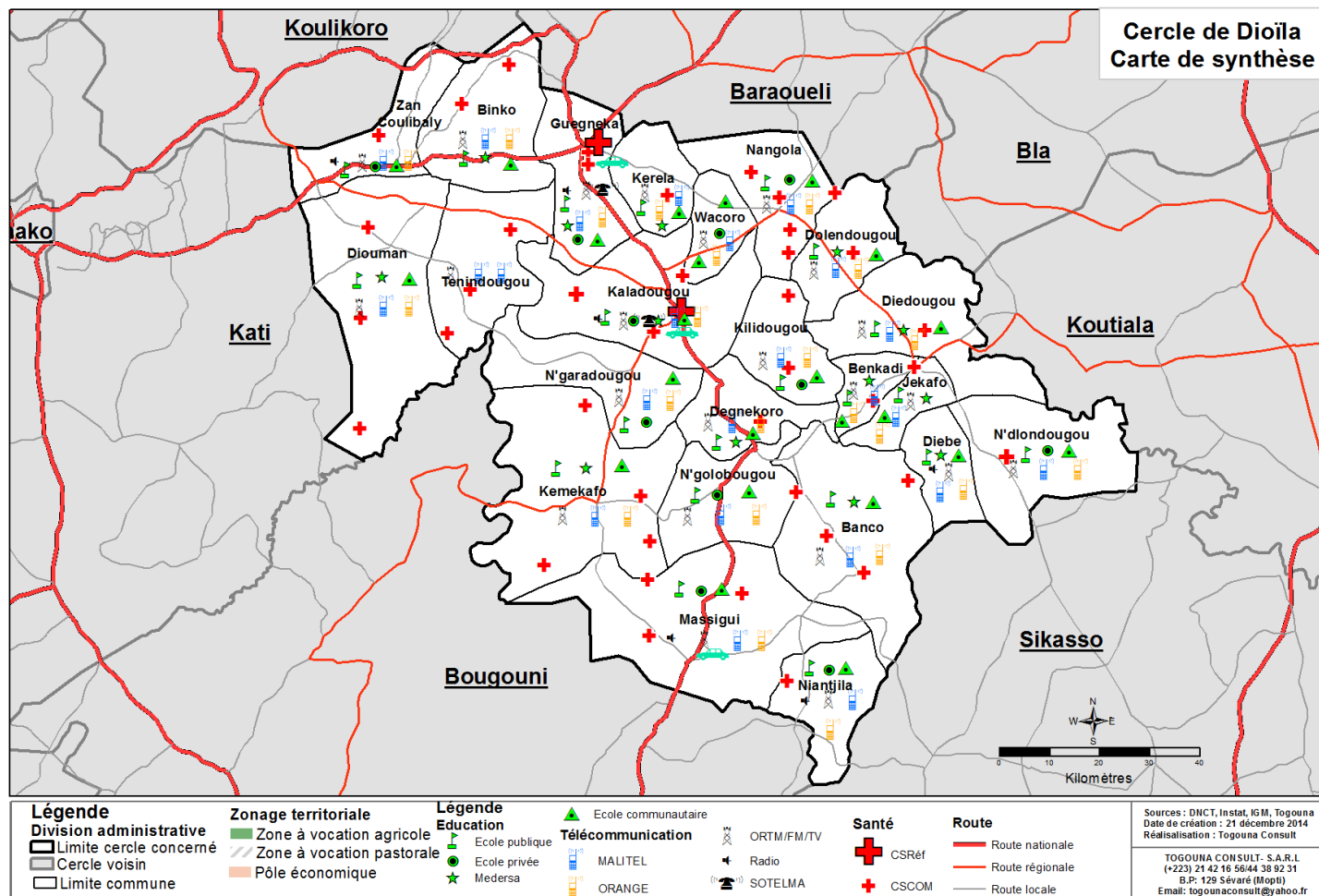
Les ressortissants doivent être associés aux débats sur la vie du cercle pour qu'ils apportent leurs contributions à la construction collective. Pour ce faire, il s'agit d'élargir la connaissance de la Diaspora en identifiant le nombre de ressortissants, les pays et zones géographiques d'implantation, les profils, les secteurs économiques dans lesquels ils évoluent. Il faut ensuite les organiser à l'extérieur et garder un contact permanent avec leurs différentes structures de coordination.

TABEAU 5 : SYNTHÈSE DE L'ORIENTATION V

AXES D'AMENAGEMENT	OBJECTIFS PRIORITAIRES	NIVEAU D'EXECUTION
Axe 19 : La gouvernance administrative, politique et démocratique	OP 65 : renforcer les capacités de la Tutelle et des structures étatiques déconcentrés	Ens. Communes
	OP 66 : renforcer le dialogue entre élus locaux et administration/services techniques déconcentrés	Ens. Communes
	OP67 : renforcer les compétences dévolues aux CT ;	Ens. Communes
	OP68 : favoriser la participation de la société civile et du secteur privé dans le développement local	Ens. Communes
	OP69 : entretenir une culture de transparence au niveau des CT	Ens. Communes
	OP70 : promouvoir la paix et la sécurité	Ens. Communes
Axe 20. La promotion de la diffusion/sensibilisation sur les textes législatifs et réglementaires, des documents de planification du développement et des	OP71 : renforcer les connaissances du citoyen sur leurs droits et devoirs	Ens. Communes
	OP72 : renforcer les connaissances des populations sur les politiques nationales	Ens. Communes
	OP73 : Amener les Collectivités Territoriales à mieux maîtriser leurs compétences	Ens. Communes

documents financiers		
Axe 21. Soutenir la participation des ressortissants de Dioïla installés à l'extérieur au développement socio-économique du Cercle		Ens. Communes
	OP 74: Stimuler Accroître les transferts de fonds des expatriés	Ens. Communes
	OP75 : Renforcer la concertation et le dialogue avec la diaspora	Ens. Communes

CARTE 21: SYNTHÈSE DES ORIENTATIONS



CHAPITRE VI SCHEMA DE STRUCTURE

Il ressort de l'analyse du diagnostic que le cercle de Dioïla présente des disparités géographiques avec des caractéristiques spécifiques. On peut identifier les zones comme suit :

6.1 ZONE À VOCATION AGRICOLE

L'agriculture est la principale activité économique du cercle et occupe la majorité de la population. Certaines communes ont des spécificités territoriales (sols riches, bas-fonds, mares, etc.) qui leur offrent les possibilités de développer les activités agricoles, pastorales et de pêche. Elles bénéficient également d'importantes potentialités à travers les aménagements hydro-agricoles. Ces zones de production agricole doivent davantage jouer les fonctions suivantes dans la mise en œuvre du schéma:

- contribuer à assurer la sécurité alimentaire du cercle ;
- favoriser la promotion des filières porteuses (céréales sèches, coton, karité) ;
- servir de sources d'approvisionnement à la promotion de l'industrie agro-alimentaire ;
- dégager une plus-value économique ;
- contribuer à freiner l'exode rural par la création d'emplois ruraux ;
- contribuer au développement de l'arboriculture ;
- favoriser l'intensification des cultures en particulier le maraichage ;
- favoriser l'émergence des exploitations et entreprises agricoles.

Ces communes se présentent ainsi :

Vocation	Communes	Localisation géographique
Mil, Sorgho, Maïs	Ensemble communes	Cercle
Coton	Ensemble communes	Cercle
Riz	Massigui-Niantjila –Diebé- N'Dlondougou- Kaladougou Kemekafo- Kilidougou N'garadougou- Wacoro- Banco- Benkadi- Diedougou Dolendougou	Cercle
Fonio	Niantjila, Massigui	Sud

Maraichage	Banco-N'golobougou Diebé- Diedougou Niantjila, Kaladougou; Jèkafo; Benkadi	Sud Est et Centre
Arboriculture	N'Dlondougou	Nord-Est
Tubercule	Banco-N'golobougou Massigui Degnekoro; Dolendougou; Nangola; Kaladougou	Sud Sud -Est Centre
Sésame	Kaladaougou-Wacoro- N'Dlondougou; Massigui; N'golobougou; Tènindougou	Nord-Est Ouest Sud Centre

La vocation agricole est essentielle pour le Cercle. Toutefois, certaines communes présentent plusieurs aptitudes à favoriser l'agriculture. Il s'agit des communes de :

- Banco, située au Sud Est du cercle;
- Wacoro; situé au nord du cercle;
- Kaladougou situé au centre
- N'garadougou située au sud-ouest
- Niantjila située au sud.

6.2 ZONE À VOCATION D'ÉLEVAGE

L'élevage occupe une place importante dans l'économie locale. Le cheptel est en constante augmentation dans toutes les communes du cercle. Les espèces portent essentiellement sur les bovins, les ovins et les caprins. L'élevage des autres espèces est négligeable. L'élevage doit jouer des fonctions de catalyseur pour les autres secteurs à savoir :

- contribuer à améliorer la sécurité alimentaire par les sous-produits (viande, lait);
- générer des devises par l'exportation des animaux sur pied ;

- contribuer à la promotion des petites entreprises dans la transformation agro-alimentaire (laiterie, tannerie, aviculture)

Les communes concernées sont les suivantes :

- Massigui
- Kèmèkafo
- Banco
- Diédougou
- Niantjila
- N'golobougou

6.3 LES PÔLES DE DÉVELOPPEMENT

L'identification des pôles de développement a nécessité les analyses portant sur :

- le potentiel productif ;
- les établissements humains ;
- la répartition des infrastructures et équipements, tous types confondus;
- la situation géographique.

Le potentiel productif a été analysé suivant les productions agro-sylvo-pastorales et halieutiques, les établissements humains selon l'importance du poids démographique, les infrastructures ont porté sur les infrastructures de communication, de transports, des routes, les équipements marchands, les infrastructures scolaires et de santé, les bâtiments publics. Quant à la situation géographique, elle a tenu compte de l'équilibre spatial.

Il ressort de cette observation 5 propositions de pôles de développement :

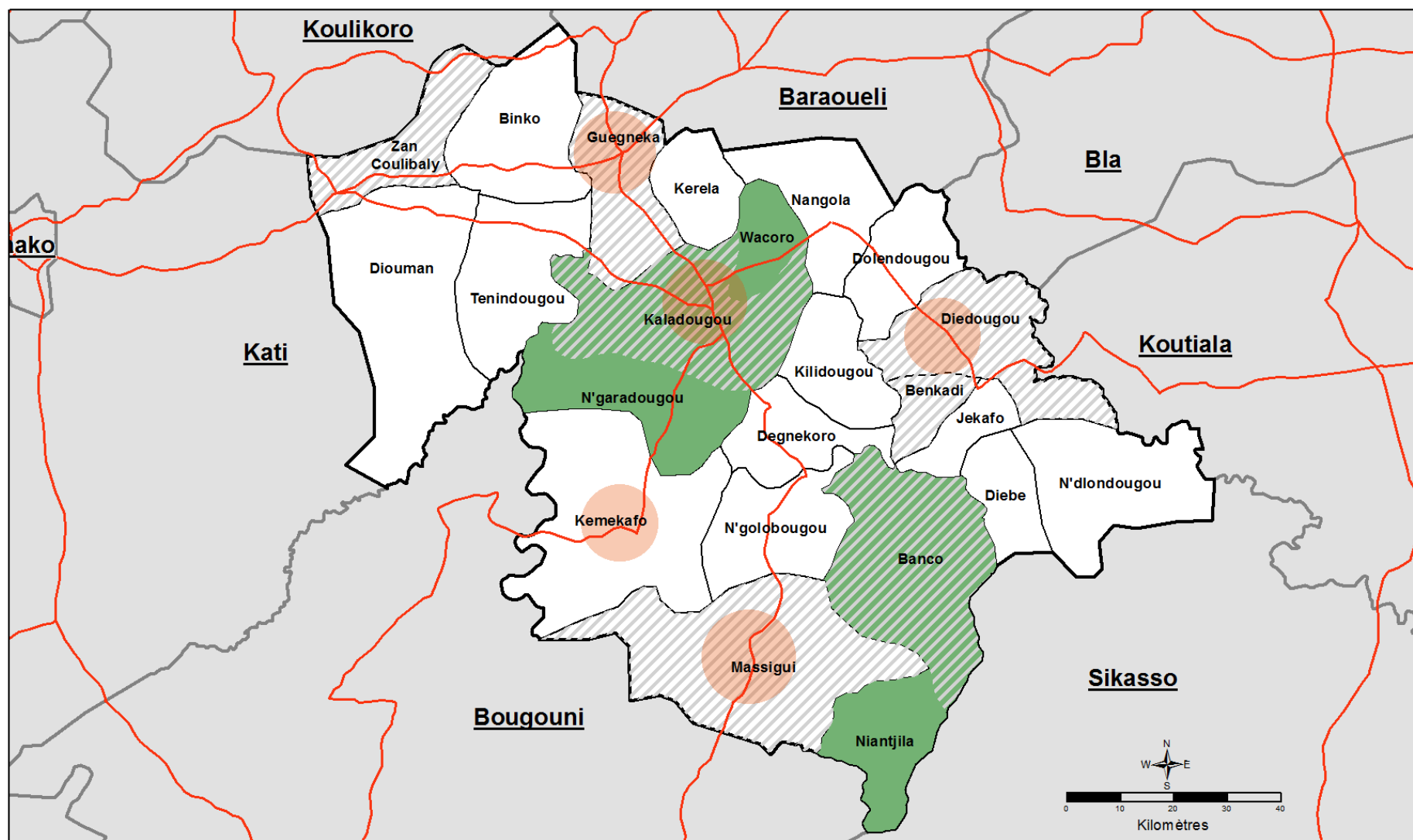
1. le pôle **NORD** avec comme centre d'intérêt la commune de **Guégnéka** ;
2. le pôle **SUD** avec comme attraction la commune **Massigui** ;
3. le pôle **OUEST** avec comme attraction la commune **Kémakafo** ;
4. le pôle **EST** avec comme attraction la commune de **Diédougou** ;
5. le pôle **CENTRE** avec comme attraction la commune ruraine de **Kaladougou** ;

Pôles	Centre de gravité	Communes gravitantes
NORD	GUEGNEKA	1. Wacoro 2. Binko 3. Kerela

SCHEMA LOCAL D'AMENAGEMENT DU TERRITOIRE DU CERCLE DE DIOILA 2015-2040

		4. Nangola 5. Zan Coulivaly
SUD	MASSIGUI	1. Niantjila 2. Banco 3. N'Golobougou
OUEST	KEMEKAFO	1. N'Garadougou 2. Tenindougou 3. Diouman
EST	DIEDOUGOU	1. Benkadi 2. Diebè 3. Dolendougou 4. Jekafo 5. N'dlondougou
CENTRE	KALADOUGOU	1. Kilidougou 2. Degnekoro

CARTE 12: ZONAGE ET LES PÔLES DE DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE DU CERCLE



Cercle de Dioïla Zonage territoriale

Légende

Division administrative
 Limite cercle concerné
 Cercle voisin

Limite commune

Zonage territoriale

Zone à vocation agricole
 Zone à vocation pastorale

Pôle économique

Autres

Route principale

Sources : DNCT, Instat, IGM, Togouna
 Date de création : 21 décembre 2014
 Réalisation : Togouna Consult

TOGOUNA CONSULT- S.A.R.L.
 (+223) 21 42 16 56/44 38 92 31
 B.P. 129 Sévaré (Mopti)
 Email: togounaconsult@yahoo.fr

CHAPITRE VII : MISE EN ŒUVRE, SUVI ET EVALUATION DU SLAT

Le Schéma est un document de planification stratégique par excellence. Il constitue un cadre de référence pour le développement économique et social d'une collectivité. Il porte sur le long terme et doit permettre à terme d'aboutir à un développement harmonieux et équilibré du cercle. Les différents plans, programmes et projets qui en découlent doivent le traduire en actions opérationnelles. Au Mali, dans la plupart des collectivités territoriales qui se sont dotées de Schémas d'Aménagement du Territoire, généralement il n'y a pas de dispositif institutionnel mis en place pour identifier et mettre en œuvre des stratégies tendant à opérationnaliser l'outil. Le document devenant donc un « dossier classé » avec le gâchis financier que l'on peut déplorer.

Il est impérieux de définir un mécanisme opérationnel de suivi et d'évaluation du Schéma Local d'Aménagement du Territoire (SLAT) pour s'assurer que les différentes actions prévues sont effectivement en train d'être mises en œuvre et que les objectifs intermédiaires et finaux retenus sont en voie d'être atteints.

Le mécanisme de suivi et d'évaluation nécessitera de définir :

- les organes ;
- les acteurs ;
- les méthodes et procédures ;
- les outils ;
- les mesures d'accompagnement.

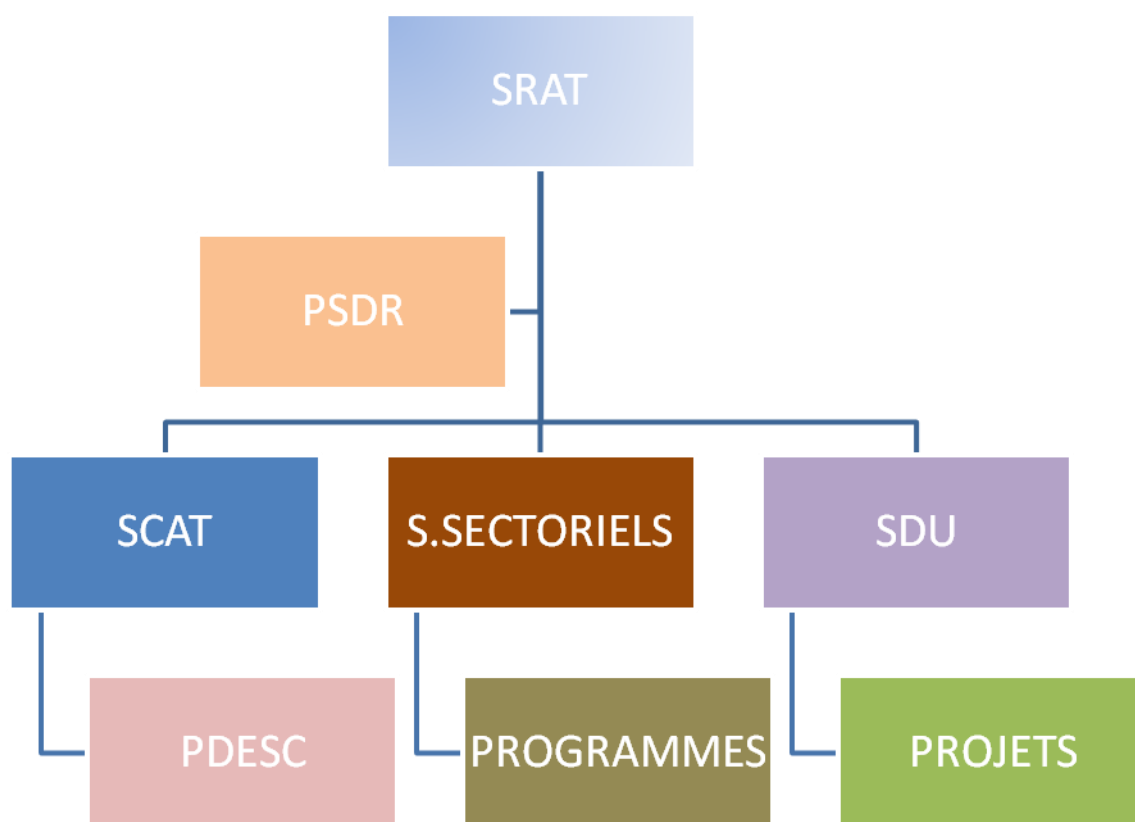
7.1 LES PHASAGES DU SLAT ET LES OUTILS DE MISE EN ŒUVRE

Pour la mise en œuvre du SLAT, des documents techniques de planification opérationnelle sont élaborés périodiquement aux différents niveaux territoriaux. Il s'agit de :

- ❖ les Schémas Communaux d'Aménagement du Territoire (SCAT) : ils traduisent les orientations générales du SLAT au niveau communal ;
- ❖ les Schémas Directeurs sectoriels et spatiaux : il existe des schémas sectoriels qui doivent être élaborés sur la base des orientations définies par le SLAT dans les domaines de l'agriculture, de l'élevage, la pêche, l'urbanisme, les forêts, la santé, l'éducation, etc.)
- ❖ le Plan Stratégique de Développement Local : il est plus opérationnel que le SLAT, et est destiné à traduire en objectifs les orientations stratégiques du SLAT. Il détermine les phasages du SLAT à moyen et long terme (7 à 10 ans). Les projets et programmes à élaborer s'en réfèrent directement ;
- ❖ les Programmes de Développement Economique, Social et Culturel (PDESC): ils sont les outils opérationnels par excellence et constituent aussi des phasages séquentiels du SLAT. Ils permettent

la programmation quinquennale des réalisations d'investissements physiques. Ils sont élaborés aux niveaux cercle et commune avec maîtrise d'ouvrage des conseils communaux ou du conseil de cercle ;

- ❖ les Projets : ils sont tirés des PDESC avec des objectifs précis dans le temps et dans l'espace.



7.2 LES ORGANES

Les organes ci-après seront mis en place.

7.2.1 *Un Secrétariat Permanent de Suivi de la Mise en Œuvre du SLAT « SPSMOS »*

Afin de donner un caractère distinctif et durable au suivi, il sera créé auprès du Président du Conseil de Cercle un Secrétariat Permanent de Suivi de la Mise en Œuvre du SLAT. Cette structure sera présidée par le premier vice-président du Conseil de Cercle (CC) et comprendra :

- 02 élus du Conseil de cercle ;
- le Président de l'Association des Municipalités du Mali au niveau de Dioïla ;
- le Secrétaire Général du Conseil de Cercle ;
- 02 chefs de services locaux, dont le Chef du Service Local de la de la Planification, de la Statistique et de l'Informatique, de l'Aménagement du Territoire et de la Population ;
- 01 représentant des organisations de la société civile ;
- 01 représentant du secteur privé ;
- 01 représentant des Partenaires Techniques et Financiers (PTF) du cercle.

Le SPSMOS a le portage institutionnel et politique du SLAT.

7.2.2 *Le Comité Local d'Orientation, de Coordination et de Suivi des Actions de Développement (CLOCSAD)*

Il constitue le comité de pilotage du suivi du SLAT. Sa composition, ses missions et son fonctionnement sont prévus par le Décret N° 08-095/P-RM du 21 février 2008 portant création des Comités Régionaux, Locaux et Communaux d'Orientation, de Coordination et de Suivi des Actions de Développement. A travers ses commissions thématiques, il produit des rapports d'étapes qu'il envoie au SPSMOS. Il se réunit en session périodique pour adopter le rapport produit par le SPSMOS.

7.2.3 *Les Comité Communaux d'Orientation, de Coordination et de Suivi des Actions de Développement (CCOCSAD)*

Ils sont les correspondants du CLOCSAD au niveau commune et sont présidés par les Sous-préfets. Ils seront chargés de renseigner périodiquement les outils de suivi des actions menées à l'échelle commune et les font remonter au niveau cercle. Ils veilleront également à la cohérence entre les documents de planification élaborés au niveau communal et le SLAT.

TABLEAU 7 : ORGANES DE SUIVI : MISSIONS ET COMPOSITION

ORGANES	MISSIONS	COMPOSITION
Secrétariat Permanent de Suivi de la Mise en Œuvre	• recherche de partenaires ; • consolidation des rapports sectoriels; • production de rapports périodiques ;	• 03 élus ; • Secrétaire Général ; • 02 techniciens ; • 01 représentant OSC • 01 représentant SP • 01 représentant PTF
CLOCSAD	• production de rapports périodiques sectoriels ; • renseignement des outils de suivi des actions menées ; • remontée des informations au niveau SPSMOS ; • validation des rapports produits par le SPSMOS	Cf. Décret N° 08-095/P-RM du 21 février 2008 et Décision de création des commissions de travail du CLOCSAD
CCOCSAD	• renseignement périodique des outils à l'échelle commune • remontée des informations au niveau du CLOCSAD	Voir Décret N° 08-095/P-RM du 21 février 2008 et Décision de création des commissions de travail du CCCOSAD

7.3 LES ACTEURS

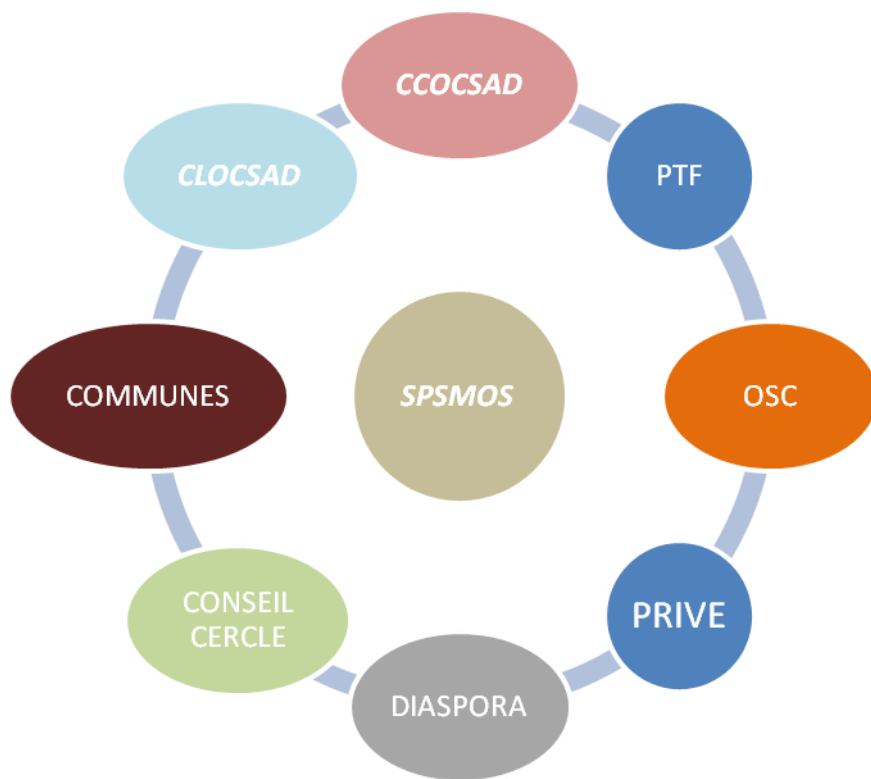
Les acteurs de la mise en œuvre du SLAT sont les acteurs du développement local, chacun avec des rôles bien définis. Il s'agit de :

- l'Etat ;
- les Collectivités Territoriales (Conseil Régional, Conseil de Cercle, Conseils communaux);
- les organisations de la société civile ;
- le Secteur Privé ;
- les Partenaires Techniques et Financiers ;
- les communautés ;
- la diaspora.

TABLEAU 8 : ACTEURS ET RÔLES

ACTEURS	ROLES
Etat (et démembrements)	• contrôle de la légalité ; • cohérence des documents de planification avec les politiques publiques ; • Appui- conseil ; • Appui financier • Transfert des compétences;
Conseil Régional	• recherche de partenaires ; • appui financier • mise en cohérence ;
Conseil de Cercle	• favoriser l'inter collectivité ; • recherche de partenaires ; • coordination des actions collectives de développement • appui au mécanisme de suivi –évaluation ; • mise en cohérence
Conseils communaux	• production des données; • remontée des informations au niveau cercle ; • mise en œuvre de la partition communale ; • élaboration des PDESC en cohérence avec le SLAT
Société civile	• respect des orientations ; • appui financier/technique ; • appui –conseil

ACTEURS	ROLES
Partenaires Techniques et Financiers	• mise à disposition de ressources financières et/ou humaines ; • Appuis techniques ; • Participation au comité de pilotage ;
Secteur Privé	• Contractualisation pour la réalisation d'investissements pour le développement territorial
Diaspora	• Appuis financiers • Investissements privés
Communautés	• Adhésion ; • Citoyenneté • accompagnement



7.4 LES STRATÉGIES DE MISE EN ŒUVRE

7.4.1 LA DIFFUSION ET LA COMMUNICATION

Le document du SLAT mérite d'être connu à tous les niveaux et en toutes circonstances. Il doit également faire l'objet d'appropriation pour tous les acteurs du développement local aussi bien à l'intérieur du cercle qu'à l'extérieur. Cela requiert avant sa mise en œuvre une campagne de promotion et de vulgarisation à grande échelle pour une meilleure appropriation par les acteurs concernés (État, collectivités territoriales, organismes de la société civile, communautés, PTF, etc.). La diffusion et la communication constituent à cet effet des activités de toute importance qui doivent être conduites par le Cercle à travers le SPSMOS.

Les activités porteront sur :

- la distribution du document à tous les acteurs aux différents niveaux ;
- l'organisation d'ateliers d'appropriation ;
- le positionnement dans les rayons des centres de documentation, les bibliothèques publiques, les salles de lecture publique, etc.,
- le positionnement sur le site Web du Cercle qui sera créé ;
- la conception et la diffusion de CD du SLAT ;
- la conception et la diffusion de magazines sur les médias nationaux, régionaux et locaux ;
- la conception et la diffusion d'articles dans la presse écrite ;
- etc.

7.4.2 LA MISE EN PLACE D'UNE BASE DE DONNÉES

Un système de suivi et d'évaluation performant n'est possible sans la mise en place d'un dispositif opérationnel de collecte, de traitement, d'analyse et de dissémination de statistiques fiables et à jour. Déjà à l'élaboration du diagnostic territorial, il a été mis en évidence la faible disponibilité de données sur le cercle. Il convient donc dans le cadre de la mise en œuvre du SLAT de :

- renforcer les capacités institutionnelles, humaines et logistique des structures locales de productions statistiques;
- opérer régulièrement des collectes d'informations;
- créer une base de données générales et spécifiques sur le SLAT ;
- mettre en place un système d'information géographique;

- équiper le SPSMOS en outils informatiques adéquats.

La base de données sera installée au Conseil de Cercle au niveau du SPSMOS. Un personnel compétent doit être disponible pour la gestion quotidienne de la base. Celle-ci devra servir de référence pour l'ensemble des secteurs de développement du cercle.

7.5 LE FINANCEMENT

La mise en œuvre du SLAT sur une période de 30 ans mobilisera d'importants moyens financiers qui dépassent la seule capacité du Cercle. Tous les acteurs joueront leurs rôles de manière à permettre le financement des activités.

7.5.1 L'ETAT

Par ses fonctions régaliennes et sa puissance économique, la mise en œuvre du SLAT nécessitera la contribution des ressources publiques à travers le Budget Spécial d'Investissement (BSI). En effet, le financement public des programmes sectoriels qui ont des répondants au niveau du SLAT de Dioïla constituera la participation nationale à la mise en œuvre du schéma.

7.5.2 LES COLLECTIVITÉS TERRITORIALES

Les collectivités territoriales (communes, cercle et région) sont les premières actrices concernées et devront dans les limites de la légalité générer les fonds nécessaires pour le financement des activités, chacun en ce qui lui concerne pour sa partition territoriale.

7.5.3 LES PARTENAIRES TECHNIQUES ET FINANCIERS (PTF)

Il est attendu des PTF aux plans bilatéral et multilatéral d'accompagner la mise en œuvre du SLAT surtout à travers la coopération décentralisée. Plusieurs autres formes de financement des PTF devront permettre de disposer des ressources financières importantes

7.5.4 LA SOCIÉTÉ CIVILE ET LE SECTEUR PRIVÉ

Les organisations de la Société civile et du secteur privé pourront contractualiser avec l'Etat, les collectivités Territoriales (CT) pour réaliser des investissements publics. +

7.5.5 LES INSTRUMENTS FINANCIERS

Ils pourront être ;

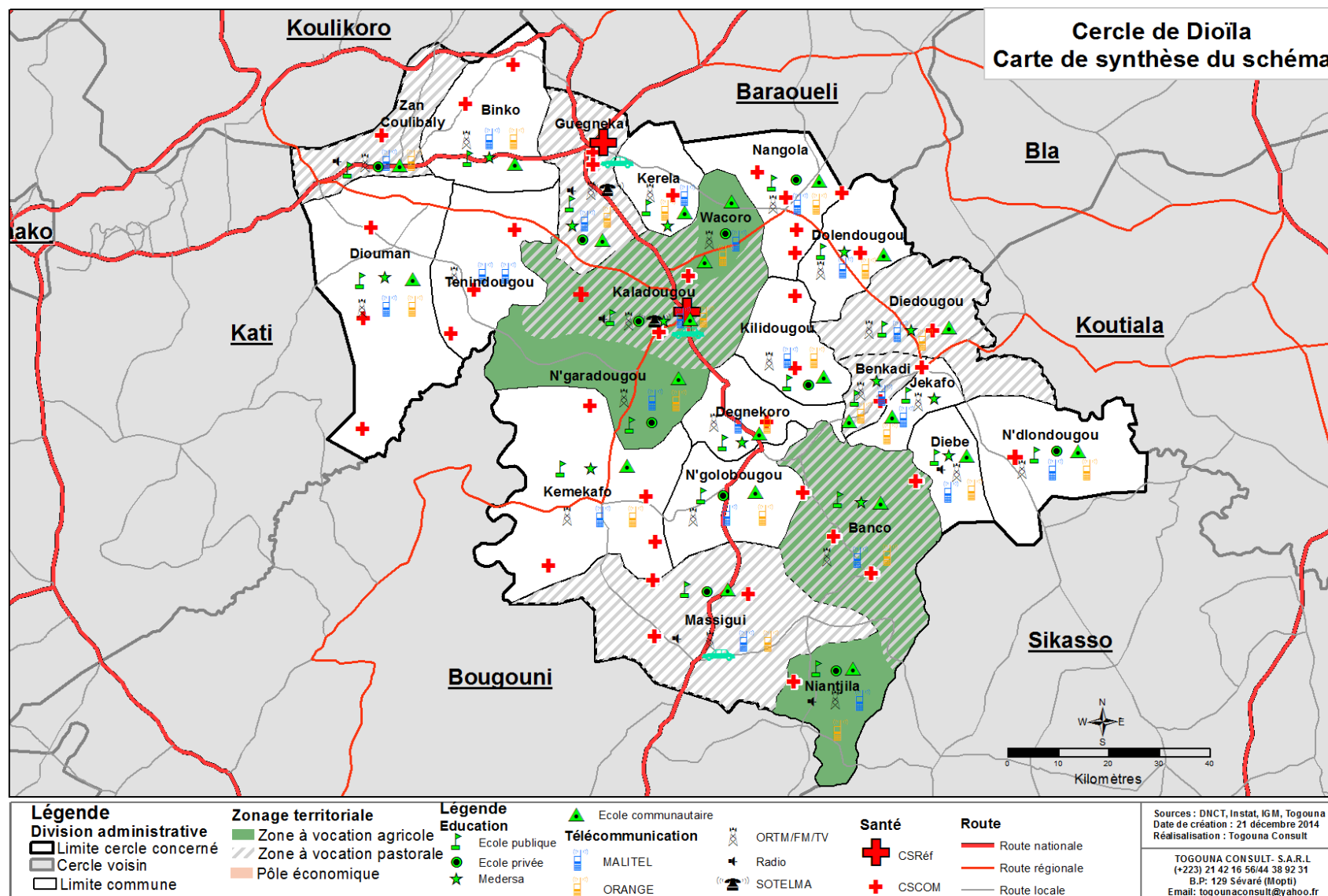
- le Budget National ;
- le Budget Spécial d'Investissement ;

- les Budgets de CT (fonds propres)
- l'Agence Nationale d'Investissement des Collectivités Territoriales (ANICT) ;
- le Fonds Local d'Aménagement du Territoire (FLAT)
- le Fonds Régional d'Aménagement du Territoire (FRAT)
- le Fonds National d'Aménagement du Territoire (FNAT)

7.5.6 LA DIASPORA

Bien organisée et associée à la vie du cercle, elle sera d'un apport très important dans la mise en œuvre du SLAT. Des stratégies doivent être identifiées pour davantage associer cette diaspora dans le développement économique et social.

CARTE 13: SYNTHÈSE DU SLAT



ANNEXE : BIBLIOGRAPHIE

- ADERE NORD, Elaboration des Perspectives Locales/Régionales de Développement, Programme
- Etude Nationale Prospective « Mali 2025 » Projet Etude Nationale Prospective Mali 2025, édition 2001 ;
- PRECAGED, juillet 2001, Guide Méthodologique d'élaboration du Schéma d'Aménagement et de Développement de Cercle,;
- MPAT, La Politique Nationale d'Aménagement du Territoire du Mali,
- INSTAT, 2010, Résultats provisoires du RGPH 2009,
- Assemblée Régionale de Koulikoro, Schéma Régional d'Aménagement du Territoire de Koulikoro, ;
- DRPSIAP Koulikoro, Annuaire Statistiques de la Région de Koulikoro, Années 2010, 2009, 2007

LISTES DES PARTICIPANTS AUX ATELIERS DE PLANIFICATION

N°	Prénoms	Noms	Localités et Fonctions
1	Makan	Sissoko	Secrétaire Général Conseil de cercle
2	Dosotié Z.	Coulibaly	Président OSC
3	Laya	Dolo	CT CRK
4	Mamadou	Diarra	S/préfet Mèna
5	Moulaye	Sow	S/préfet Béléco
6	N'tossama	Diarra	Eaux et Forêts Dioïla
7	Cheick O.	Coulibaly	S/préfet Massigui
8	Ibrahim B.	Maïga	S/préfet Fana
9	Boubacar	Ali	DCAP Béléco
10	Bokary	Keïta	DCAP Fana
11	Fousseïni	Koné	A.E. Dioïla
12	N'Golo	Tangara	Chef Subdivision des routes Dioïla
13	Maha	Dicko	Agriculture Dioïla
14	Oumar H.	Touré	S/Préfet Banco
15	Souleymane	Traoré	Adjoint Chef secteur CMDT Dioïla
16	Harouna	Coulibaly	Jeunesse Dioïla
17	Moussa	Ballo	Rep/ANPE Fana
18	Lacina	Sountoura	Chef S P V Dioïla
19	Adama	Guindo	Gendarme Dioïla

20	Mahamadou	Soukouna	C A P Dioïla
21	Sékou Siriman	Samaké	Chef Sub. Urbanisme Dioïla
22	Djibril	Traoré	Pêche Dioïla
23	Abdoulaye	Savadogo	CSRéf Dioïla
24	Ousmane H.	Maïga	Secteur Vétérinaire
25	Idrissa	Fofana	Impôts Fana
26	Daniel S.	Diarra	SDSES Dioïla
27	Bourama	Sidibé	S/perception Dioïla
28	Karim	Sidibé	SLH Dioïla
29	Laminne	Cissouma	CSRéf Fana
30	Fanta	Konta	S/préfet Dioïla
31	Diarra	Togola	CAFO Dioïla
32	Abdoulaye	Diarra	Rep. SLPIA
33	Mahamadou	Traoré	Borne Fonden Dioïla
34	Mamadou	Samaké	EDM sa
35	Mme Makono	Coulibaly	SLPFE
36	Salif	Traoré	SDSES / Fana
37	Adama	Marico	Président CC Dioïla

PROCES VERBAL D'ADOPTION DU SLAT